

Projet d'établissement :

Crèche familiale « Les petits pas »

Année 2022-2026



Sommaire

Préambule	p6-7
Le projet social	p8 - 26

Partie 1 : L'environnement du Jardin des enfants au sein du territoire d'Hazebrouck

I) Le contexte géographique et démographique	p8
a. Le secteur géographique d'Hazebrouck et sa composition	
b. Les habitants d'Hazebrouck	
II) Le contexte sociologique	p11
a. La situation familiale de la population Hazebrouckoise	
b. La situation professionnelle de la population Hazebrouckoise et leurs ressources	
c. Le logement de la population Hazebrouckoise et équipement automobile	
III) Infrastructure sur le territoire	p15
a. Les modes d'accueil du jeune enfant	
b. Les établissements d'accompagnement spécifique pour les familles et enfants en situation de handicap	
c. Les lieux culturels et de loisirs	
IV) Présentation du pôle population et des services du Jardin des enfants	p16
a. Le pôle « population »	
b. Les structures du Jardin des enfants	

Partie 2 : Les orientations du Jardin des enfants

I) Renforcer la qualité d'accueil des services	p20
a. L'accueil des familles : Mutualisation des compétences des services pour une meilleure réponse et orientation des demandes des familles	
b. La professionnalisation des agents accueillants	
c. Le partenariat entre les services du pôle population	
II) Dynamiser les offres d'accueil pour être au plus près des besoins et attentes des familles	p21
a. Proposer des accueils diversifiés	
b. Accompagner les familles dans leur recherche de modes d'accueil	
c. Favoriser la mutualisation des locaux et jeux pédagogiques	
III) Enrichir les actions pour favoriser le vivre-ensemble	p23
a. Un enjeu pour les enfants	
b. Un enfant pour les familles	
c. Un enjeu pour l'équipe	

Partie 3 : L'évaluation

Le projet éducatif et pédagogique	p26-84
-----------------------------------	--------

Partie 1 : De l'accueil individuel à l'accueil collectif, allié le « cocooning » et la « socialisation »

- I) **Présentation et fonctionnement général** p27
- II) **Les objectifs généraux du projet éducatif** p29
 - a. Les objectifs envers l'enfant
 - b. Les objectifs envers le parent
 - c. Les objectifs envers l'équipe
 - d. Les objectifs envers le territoire
- III) **Présentation de l'équipe de la crèche familiale** p31
 - a. L'équipe encadrante
 - b. Le médecin référent de structure
 - c. Le rôle de l'assistante maternelle : Acteur privilégié dans l'accueil et accompagnement de la famille

Partie 2 : L'enfant, au cœur de tout projet à la crèche familiale

- I) **Les valeurs véhiculées au sein de l'équipe de la crèche familiale** p37
 - a. Les actes éducatifs et pédagogiques tournés sur une pratique bienveillante
 - 1. L'individualité de l'enfant
 - 2. Favoriser l'autonomie de l'enfant
 - b. La relation de confiance instaurée avec les familles et l'équipe de la crèche familiale
 - 1. L'accueil et l'établissement de la relation de confiance
 - 2. La singularité et le positionnement des assistantes maternelles
 - c. L'inclusion : « Le vivre ensemble »
 - 1. La découverte de soi et du monde
 - 2. L'accueil de l'enfant en situation de handicap
- II) **Les valeurs déclinées dans le quotidien de l'enfant** p45
 - a. L'accompagnement de l'enfant au domicile de l'assistante maternelle
 - 1. L'accueil de la famille
 - 2. La séparation quotidienne de l'enfant
 - 3. L'adaptation
 - 4. Les transmissions
 - 5. Le sommeil
 - 6. Le repas
 - 7. Les soins
 - 8. L'éveil, le jeu
 - b. L'accompagnement de l'enfant au sein des locaux de la crèche familiale
 - 1. Le fonctionnement des séances collectives par demi-journée, animée par l'EJE
 - 2. Les venues des assistantes maternelles à la journée
- III) **Les locaux de la crèche familiale et le matériel à disposition** p57
 - a. Les locaux
 - b. Le matériel à disposition et la place de l'adulte
 - c. Les bureaux de l'équipe encadrante

IV) Le remplacement d'une assistante maternelle

p61

Partie 3 : L'accueil du parent : Place prépondérante dans la vie de la crèche familiale

I) Comment inscrire son enfant au sein de la crèche familiale ?

p63

- a. La pré-inscription
- b. La commission d'attribution des places
- c. L'inscription
- d. La rencontre avec l'assistante maternelle

II) L'accueil de l'enfant chez l'assistante maternelle

p66

- a. Le temps d'adaptation
- b. La relation triangulaire enfant/parent/assistante maternelle

III) La participation du parent à la vie de la crèche familiale

p67

- a. Les séances collectives et temps fort
- b. Les réunions d'information
- c. Les canaux de communication

Partie 4 : Le suivi pédagogique : Travail d'équipe source de cohésion et de cohérence

I) Les temps de réflexion en équipe

p70

- a. Les réunions de service
- b. Les journées pédagogiques
- c. Les ateliers d'analyse de la pratique

II) Le suivi individuel de chaque assistante maternelle

p73

- a. Les visites à domicile
- b. La formation
- c. Les évaluations annuelles

Partie 5 : Le partenariat : la richesse dans le travail de coopération

I) L'ouverture sur l'extérieur

p76

- a. La bibliothèque
- b. Le musée
- c. Le pôle musique
- d. Les actions passerelles

II) Partenariat avec les structures d'accueil d'enfant porteur de handicap

p79

- a. L'association : « Les Papillons Blancs »
- b. Le centre médico-psychologique – CMP
- c. L'hôpital de jour : « L'Orange Bleue »

III) La mutualisation au sein du pôle population

p80

- a. Le multi-accueil
- b. Le relai petite enfance
- c. Le service scolaire et jeunesse

IV) Le lien avec les organismes extérieurs

p82

- a. La PMI

b. La CAF, la MSA et la SNCF

Partie 6 : L'engagement de l'équipe et le travail en continuité

P84

Les annexes

Annexe 1 : Journée-type chez une assistante maternelle	p85
Annexe 2 : Flyer « Mon enfant bénéficie d'un remplacement »	p86
Annexe 3 : Fiche de présentation de l'assistante maternelle	p87
Annexe 4 : Trame d'une fiche de suivi de l'enfant	p88
Annexe 5 : Fiche action	p91
Annexe 6 : Fiche bilan	p92
Annexe 7: Trame du rapport d'activité	p93

Préambule

En mars 2017, la crèche familiale a connu une nouvelle équipe de direction composée de deux professionnelles : éducatrice de jeunes enfants et infirmière. Une nouvelle dynamique est apparue. Cette arrivée a poussé l'équipe encadrante à réfléchir sur une nouvelle identité pour la crèche familiale en incluant la réflexion, les souhaits de chaque assistante maternelle. Des temps de réunion ont été ainsi proposés afin que chacune puisse échanger sur leurs pratiques quotidiennes et leurs souhaits d'amélioration pour l'accueil des familles.

Un nouveau projet d'établissement a alors vu le jour en 2018 et sa durée a été de quatre ans. Il se doit d'être renouvelé pour l'année 2022. En effet, dans chaque établissement d'accueil du jeune enfant, est obligatoire un projet d'établissement. Dans lequel se trouve un projet éducatif, pédagogique et social. Il présente aux familles les modalités d'intervention d'un service dans son environnement social, les modalités d'organisation et de fonctionnement de la structure. C'est un véritable support de travail pour l'équipe dans l'accueil de l'enfant et de ses parents. Il reste évolutif au fil des années qui passe... Durant ces quatre années, des changements naturels ont eu lieu :

- l'équipe encadrante s'est agrandie et a accueilli une éducatrice de jeunes enfants à temps plein,
- l'équipe des assistantes maternelles ont accueillies de nouvelles collègues ou ont vécu des départs,
- le quotidien est chargé d'expériences qu'elles soient positives ou à améliorer,
- les réunions de service ont permis de faire évoluer les pratiques, et le fonctionnement de la structure grâce à la remise en question, les réflexions, les formations, ou encore l'évolution des besoins des familles et de la société.

Il est donc primordial de prendre du recul sur ce projet datant de 2018 et d'analyser de nouveau la pratique quotidienne de chaque professionnel pour ainsi remettre un sens sur les actes éducatifs et pédagogiques envers le public accueilli. De ce fait, des temps de réunions ont été mises en place, en 2021, avec les assistantes maternelles pour faire un point sur la crèche familiale après ces 4 années, mener des réflexions sur les actions mis en place ou à mettre en place par l'équipe pour les familles et ainsi faire évoluer la qualité d'accueil et le bien-être des professionnels. Ainsi que donner du sens à la pratique et repenser aux attitudes/gestuelles/paroles des professionnels qui ont un impact direct sur le futur des enfants.

Le respect est l'identité phare de ce projet. Il se décline selon trois valeurs : la « bienveillance », le « professionnalisme » et le « vivre-ensemble ». Chaque valeur a eu le mérite que l'équipe s'attarde à la définir au travers de chaque acte éducatif mis en place au quotidien auprès des familles et notamment auprès de l'enfant à qui l'on attache un accompagnement spécifique qui répond à ses besoins individuels.

L'inclusion est une pédagogie qui touche l'équipe. Les valeurs d'altérité permettent à l'enfant de s'ouvrir au monde qui l'entoure et dans la découverte de soi et des autres. Chaque professionnel de la crèche familiale met un point d'honneur à prendre en compte l'enfant dans sa singularité avec tout le respect de son histoire et de sa culture face à une société qui est dorénavant

multiculturelle. Dès le plus jeune âge, l'équipe va veiller à amener une sensibilisation au respect de l'autre pour, dans un futur, continuer la lutte contre les discriminations. L'accueil d'enfant en situation de handicap a toute sa place au sein de l'accueil à la crèche familiale que ce soit dans l'accessibilité que la pratique quotidienne.

Parce que confié son enfant à une personne extérieure n'est pas chose facile, que c'est une étape importante pour la vie d'un parent... Ce projet va retracer l'accueil individualisé et collectif que l'équipe met en place dans des conditions optimales garantissant le bien-être et l'épanouissement de l'enfant. Et ainsi rassurer le parent pour qu'il puisse à son tour s'épanouir dans sa vie de tous les jours.

Dans un premier temps, le territoire d'Hazebrouck sera présenté dans son contexte social ainsi que les orientations du Jardin des enfants. Puis, dans un deuxième temps, ce sera le projet éducatif de la crèche familiale avec la définition de ces axes éducatifs.



Le projet social

Le projet social tient une place prépondérante dans le projet d'établissement au même titre que le projet éducatif. En effet, il situe chaque structure dans un cadre économique, politique et social en référence à l'analyse des besoins du territoire.

Dans ce projet est précisé les objectifs et moyens mis en œuvre pour favoriser l'accessibilité des familles ainsi que sa bonne adaptation en termes de mixité, d'intégration, de cohésion sociale, de lutte contre les exclusions/inégalités et participe à l'éducation des futurs citoyens.

L'importance d'une bonne étude des besoins de la commune est primordiale pour permettre de définir un cadre et les modalités d'inscription pour la population et institutions qui interviennent.

Ce projet social est conçu :

- D'une première partie retraçant l'étude du territoire et l'analyse qui en découlent,
- L'intégration du Jardin des enfants face aux besoins de la population,
- Les orientations du « Jardin des enfants ».

Partie 1 : L'environnement du Jardin des enfants au sein du territoire d'Hazebrouck

I) Le contexte géographique et démographique

a. Le secteur géographique d'Hazebrouck et sa composition

Le « Jardin des enfants » se situe sur la commune d'Hazebrouck, dans la Région Hauts de France. C'est la commune la plus peuplée sur le territoire de la CCFI (Communauté de Communes des Flandres Intérieure) avec 21353 habitants d'après l'INSEE en 2018. Elle regroupe plus de 20% de la population. Sa superficie est de 26.2km². La commune se compose de cinq quartiers :

- Le quartier du centre-ville : Il s'agit du secteur historique regroupant la majorité des commerces et services. Des constructions de type pavillonnaire sont recensées sur la partie Sud-Ouest et Nord-Ouest du quartier amorçant ainsi l'extension de l'urbanisation vers le contournement.
- Le quartier de l'Hoflandt : La partie Ouest accueille des zones d'habitats et des équipements scolaires et sportifs. La partie Nord est occupée par le parc d'activités de la « Creule » qui se compose de constructions à vocation commerciale et d'activités industrielles. Ce parc a une extension « Creule II » qui vient s'étendre vers le Sud et le Sud Est de la ville.
- Le quartier des Tissages : L'organisation de ce secteur est scindée en deux : la partie Nord liée aux activités économiques et la partie Sud à vocation résidentielle. C'est dans ce quartier que se trouve le « Jardin des enfants ».

- Le quartier du nouveau monde : Le quartier est organisé autour de l'avenue de la Haute Loge au Sud qui suit l'axe de la voie ferrée et par la rue Verlyck constituant la limite Nord du quartier. Il se compose majoritairement de constructions individuelles sous forme de lotissements et de grands ensembles sur le secteur Foch et Pasteur. Il existe la présence de pôle d'équipements avec l'hôpital et de la cité scolaire des Flandres.
- Le quartier chapelle Vandamme : Il s'agit d'un quartier d'urbanisation récent s'élargissant entre la rue de Calais et le contournement. Une zone commerciale a été créée au Nord du quartier au contact du contournement, elle accueille ainsi un bowling, un karting, un laser game et un hôtel. Sa vocation étant l'accueil d'activités de sports et de loisirs.

Aucune autoroute ne dessert Hazebrouck, mais des routes départementales permettent facilement de rejoindre les communes alentours et les autoroutes pour aller dans les grandes villes. Hazebrouck possède une gare ferroviaire située dans le quartier centre-ville ce qui lui permet d'être une commune d'axe central. Cette position centrale facilite le regroupement d'instances telles que la Chambre de Commerce et de l'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, mais aussi le siège de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI) dans la rue de Vieux Berquin.

Les villes et villages le plus près d'Hazebrouck sont :

- Borre (59190) à 3.28 km,
- Morbecque (59190) à 3.72 km,
- Hondeghe (59190) à 4.15 km,
- Wallon-Cappel (59190) à 4.56 km,
- Pradelles (59190) à 4.81 km.



b. Les habitants d'Hazebrouck

➤ Par tranche d'âge

D'après les informations de l'Insee de 2018, l'ensemble de la population est en baisse depuis 2013, passant de 21737 à 21353 en 2018 soit une diminution de 384 habitants. La majorité de la population d'Hazebrouck est âgée entre 45 à 59 ans, suivi des 15-29 ans, des 0-14 ans puis des 30-44 ans.

Population Hazebrouck par tranche d'âge		
Année	2013	2018
Total d'habitant	21737	21353
0-14 ans	4089	3688
15-29 ans	4350	3925
30-44 ans	3829	3496
45-59 ans	4262	4360
60-74 ans	3104	3627
75 ans et plus	2102	2257

Depuis 2013, il y a la constatation d'une baisse moyenne chez les 0-44 ans de 386 habitants. Contrairement à une hausse de 259 habitants pour la tranche d'âge des 45 ans et plus. La plus forte augmentation pour l'année 2018 est la tranche d'âge des 75 ans et plus avec 155 habitants de plus. La plus faible concerne les 15 à 29 ans avec une diminution de 425 habitants.

La tranche d'âge du public accueilli au sein du Jardin des enfants correspond donc à la 3^{ème} la plus importante.

➤ Par sexe et âge

En 2018, la population Hazebrouckoise est majoritairement composée de femmes avec 11244 face à 10109 hommes. Soit une différence de 1135. Les écarts sont très faibles entre les tranches d'âge de 0 à 29 ans. Puis, dès 30 ans, l'écart se fait davantage ressentir entre les hommes et les femmes. Il y a une majorité d'hommes chez les 15-29 ans.

Population Hazebrouck par sexe et âge en 2018		
Sexe	Homme	Femme
Total d'habitant selon sexe	10109	11244
0-14 ans	1881	1808
15-29 ans	2001	1923
30-44 ans	1676	1819
45-59 ans	2117	2243
60-74 ans	1659	1968
75-89 ans	721	1269
90 ans et plus	54	213

➤ Les naissances et décès

Naissances et décès domiciliés à Hazebrouck						
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Naissance	245	226	239	218	200	204
Décès	221	221	216	210	254	238

Au travers de ce tableau, nous constatons une certaine régularité dans les naissances et les décès. Les naissances ne cessent de diminuer au fil des années sauf durant l'année 2016 avec une légère hausse. Les décès stagnent sauf l'année 2018 et 2019 où une hausse se fait observer. D'après l'Insee et ces statistiques, l'évolution des décès est dû au vieillissement de la population et à la génération « baby-boom ».

Depuis 2014, l'indicateur conjoncturel de fécondité a cessé de baisser et s'est stabilisé, il s'établit à 1,87 enfant par femme en 2019. La moyenne nationale étant de 1,84 enfant par femme en 2019. L'âge d'accès à la première maternité évolue également. En effet, même si la tranche d'âge des 25-29 ans reste la plus haute, la tranche des 30-34 ans ne cesse de s'en rapprocher. En 2019, les mères des Hauts-de-France sont âgées de 29,8 ans en moyenne, soit un an de moins qu'en France métropolitaine (30,8 ans).

Les naissances à Hazebrouck d'une moyenne de chaque année de 222 montre le besoin d'accueil pour les familles.

II) Le contexte sociologique

a. La situation familiale de la population Hazebrouckoise

➤ Ménage selon leur composition

Année	Nombre de ménages			Population de ménage		
	2008	2013	2018	2008	2013	2018
Total	8944	9125	9327	21243	21255	20870
Ménages d'une personne	2633	2897	3136	2633	2897	3136
Hommes seuls	975	1178	1231	975	1178	1231
Femmes seuls	1658	1719	1906	1658	1719	1906
Autres ménages sans familles	162	146	126	447	380	290
Ménages avec famille dont la famille principal est :	6150	6081	6065	18163	17977	17444
Un couple sans enfant	2649	2517	2698	5382	5106	5492
Un couple avec enfant (s)	2609	2562	2320	10295	10119	9104
Une famille monoparentale	892	1002	1046	2487	2752	2847

➤ Statut conjugal des personnes de 15 ans ou plus

Statut conjugal des personnes de 15 ans ou plus en 2018 en %	
Marié	42.7
Pacsé	5.5
En concubinage ou union libre	10.4
Veuf, veuve	8.8
Divorcé	7.6
Célibataire	25

➤ Composition des familles

Composition des familles			
Année	2008	2013	2018
Total	6197	6101	6115
Couples avec enfant(s)	2618	2565	2326
Familles monoparentales	911	1012	1074
Homme vivant seul avec enfant(s)	168	146	160
Femme vivant seul avec enfant(s)	742	866	913
Couple sans enfant	2668	2523	2715

Suite à ces trois tableaux, nous observons que les ménages se composent majoritairement de deux personnes minimum dans un foyer. En effet, sur les 9237 ménages en 2018, 3136 ménages sont composés d'une personne face à 6065 ménages où ils sont à deux personnes minimum. La majorité est de sexe féminin avec une différence de 675 ménages avec les hommes. Depuis 2008, les ménages composés d'une personne ne cesse de progresser en passant de 2633 pour 2008 à 3136 en 2018.

Les ménages composés de deux personnes minimum sont sensiblement égal entre couple sans enfant et couple avec enfant(s). Cependant, les couples avec enfant(s) diminuent au fil des années contrairement aux couples sans enfant qui est fluctuant avec une baisse en 2013 puis une augmentation en 2018. Les familles monoparentales sont moins nombreuses mais ne cesse d'augmenter d'année en année. Ce sont les femmes les plus en nombre avec une différence flagrante face aux hommes de 753 ménages en 2018.

En nous intéressant davantage aux couples et familles, il y a davantage de couples mariés à 42.5% suivi des statuts célibataire avec 25%. Un constat national démontre un lien entre la tranche d'âge des couples et leurs statuts. En effet, les 25-34 ans ont recours au PACS contrairement à la tranche des 45-49 ans dont le mariage est davantage utilisé comme union.

b. La situation professionnelle de la population Hazebrouckoise et leurs ressources

- Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2018

Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2018			
	Population	Actifs	Actifs ayant un emploi
Total	13128	9549	8206
15-24 ans	2743	1289	910
25-54 ans	7611	6901	6090
55-64 ans	2774	1360	1206
Hommes	6431	4921	4224
15-24 ans	1431	755	536
25-54 ans	3685	3497	3080
55-64 ans	1314	670	608
Femmes	6697	4628	3982
15-24 ans	1312	534	374
25-54 ans	3925	3404	3010
55-64 ans	1460	690	598

- Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2018

Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2018 en %		
Sexe	Hommes	Femmes
Total	9.1	34.5
15-24 ans	27	46.7
25-54 ans	6.2	33.7
55-64 ans	6.8	30.7

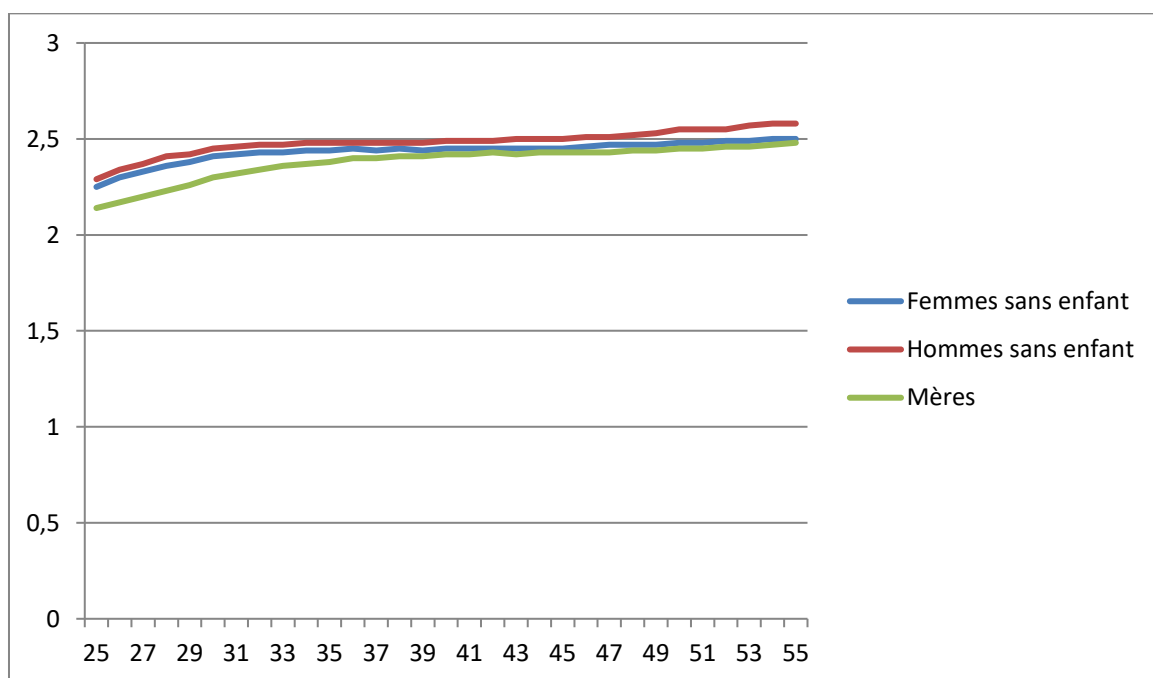
- Chômage des 15-64 ans

Chômage des 15-64 ans			
Année	2008	2013	2018
Nombre de chômeurs	1176	1422	1344
Taux de chômage en %	12	14.6	14.1
Taux de chômage en % des hommes	10.3	14	14.2
Taux de chômage en % des femmes	13.9	15.3	14

Au travers de l'activité professionnelle des habitants d'Hazebrouck, nous constatons qu'il y a plus ou moins un égal entre homme et femme que ce soit dans le pourcentage de chômage que de personnes actives. Les indicateurs chiffrés concernant les femmes restent tout de même plus élevé que les hommes. La différence flagrante se trouve dans la durée des contrats de travail. En effet, 34.5% des femmes occupent un emploi partiel contrairement à 9.1% chez les hommes.

Depuis l'intégration des femmes dans le monde du travail et les combats pour réduire les inégalités homme/femme, des écarts persistent entre les sexes mais également entre les couples sans enfant et les couples avec enfant. En effet, dès la naissance du 1^{er} enfant et plus particulièrement lors de l'arrivée du 2^{ème}, il est près de deux fois plus important d'après l'Insee. Concilier vie familiale et vie professionnelle entraînent des concessions et contraintes notamment induit en premier lieu dans le parcours professionnel de la femme tel que la réduction d'opportunités salariales suite à l'obligation de trouver un travail flexible et de proximité. Le changement de travail en est également impacté.

Cette constatation se ressent également sur les ressources. Le salaire entre homme et femme reste constant quel que soit l'âge et la situation familiale. C'est-à-dire qu'en moyenne un homme gagne davantage que la femme. Cependant, il est remarqué qu'une femme sans enfant gagne mieux sa vie qu'une mère ayant un emploi.



c. Le logement de la population Hazebrouckoise et équipement automobile

➤ Résidences principales selon le statut d'occupation en 2018

L'ensemble	9329
Propriétaire	5334
Locataire	3886
Logé gratuitement	109

➤ Equipement automobile des ménages

Equipement automobile des ménages		
	2018	En %
Total des ménages	9329	59.7
Ayant au moins une voiture	7590	81.4

La majorité des Hazebrouckois ont accès à la propriété et 59.7% des ménages ont une voiture.

III) Infrastructure sur le territoire

Pour répondre aux besoins des familles d'Hazebrouck, le territoire est composé d'équipement divers et variés.

a. Les modes d'accueil du jeune enfant

Pour répondre au mode d'accueil des enfants et à la scolarisation, il existe sur la ville des divers lieux d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans ; laissant un choix large aux familles de trouver l'accueil qui correspondra le mieux à leurs attentes et désirs :

- Un multi-accueil de 37 places,
- Une crèche familiale de 50 places,
- Deux Maisons d'Assistants Maternels (MAM) de 12 places chacune,
- D'une future micro-crèche de 10 places,
- D'un RPE- Relai Petite Enfance (anciennement nommé RAM – Relai d'Assistants Maternelles) : Il y a 163 Assistantes maternelles sur Hazebrouck au 7/01/2021 soit 151 potentiellement en activité. Cela représente 559 places selon les agréments.
- Onze écoles maternelles (publiques et privées) pour la scolarisation des enfants à partir de 3 ans.
- De centres de loisirs où sont proposés des accueils durant les mercredis et vacances scolaires à partir de 3 ans.

b. Les établissements d'accompagnement spécifique pour les familles et enfants en situation de handicap

Il existe également des structures d'accompagnement pour les familles ayant des besoins spécifiques :

- D'une PMI (proposant les consultations gratuites pour les enfants de moins de 6 ans),
- De centres sociaux,
- De la mise en place du PRE (Dispositif de Programme de Réussite Educative pour les enfants âgés de 2 à 16 ans),
- Un LAPE (Lieu d'Accueil Parents-Enfants)
- De structures et associations spécialisés dans l'accueil de l'enfant en situation de handicap : Les Papillons Blancs, le CAMPS, l'Orange Bleue,
- De structures d'aide à la protection de l'enfant : Sauvegarde du Nord et l'AGSS de l'Udaf,

- D'association d'aide et d'accompagnement aux familles pour l'insertion et la violence faite aux femmes : Soliha Flandres et Sofa - Association Entr'Elles.

c. Les lieux culturels et de loisirs

Afin de faire bénéficier aux habitants un accès à la culture et aux loisirs, la ville possède des lieux variés :

- Ecole de musique,
- Bibliothèque,
- Musée,
- Ecole de dessin,
- Cinéma,
- Les associations des jardins ouvriers,
- D'équipements sportifs : Stade, associations sportives, piscine, etc.

IV) Présentation du pôle population et de des services du Jardin des enfants



a. Le pôle population

La municipalité d'Hazebrouck fonctionne sous forme de pôle. Le « Jardin des Enfants » se situe dans le pôle « populations », constitué de 194 agents et dont le citoyen est au cœur de toute réflexion sur les moyens à disposition de la population pour accompagner l'habitant et ainsi répondre à son besoin. Il est dirigé par une cheffe de pôle qui a décliné plusieurs volets :

- Volet citoyenneté dont se déclinent les services suivants :
 - o Guichet unique
 - o Service de sécurité et prévention de la délinquance
 - o L'administration général
 - o L'urbanisme
- Volet partenaires
 - o Services des sports
 - o Services scolaires, périscolaires et jeunesse
 - o Vie associative.
- Services supports
 - o Restauration collective
 - o Service des personnels entretien des bâtiments et ATSEM
 - o Affaires économiques
 - o Petite enfance

b. Les structures du Jardin des enfants

« Le jardin des enfants » se situe en milieu urbain. Il est situé au 7 rue d'aire à Hazebrouck dans le quartier des Tissages. Il fait partie du pôle populations encadrée par une cheffe de pôle. Chaque structure à son responsable soit au total deux professionnels qui sont sous la gestion de la marie d'Hazebrouck.

Le Jardin des enfants regroupe deux structures répondant aux besoins d'accueil des enfants de moins de 4 ans :

○ Crèche familiale « Les petits pas » : Accueil semi-collectif de 36 places

La crèche familiale a ouvert ses portes en 1976. Elle n'a cessé d'évoluer au fil des années afin de s'adapter à la société et aux nouveaux besoins des familles.

En 2011 et 2012, il a été constaté une augmentation des besoins de mode d'accueil des familles Hazebrouckaises, une multiplication de refus a entraîné un nouveau choix d'orientation municipal. Les élus ont pris la décision d'ouvrir un pôle enfance regroupant différentes structures afin de développer le nombre de places d'accueil.

Cet accueil semi-collectif permet à l'enfant de bénéficier d'un accueil et accompagnement individuel tout au long de sa journée et de développer progressivement sa capacité de socialisation en participant au minimum une fois par semaine à des séances collectives. La crèche familiale possède ses locaux au 2^{ème} étage du Jardin des enfants où une salle de vie est réservé aux enfants et assistantes maternelles, et d'un bureau pour l'équipe encadrante.

L'équipe, composée de douze assistantes maternelles, est encadrée par une directrice, éducatrice de jeunes enfants. Une éducatrice de jeunes enfants et secrétaire sont également présentes pour accompagner les familles et les assistantes maternelles.

Le service accueille jusqu'à 36 enfants à la journée de manière modulée entre 7h à 18h30. Chaque assistante maternelle possède un agrément du Conseil Départemental pour trois enfants. Les différents quartiers d'habitation sont bien représentés par les assistantes maternelles qui sont majoritairement au sein du quartier de l'Hofland avec quatre assistantes maternelles présentes. Les autres se situent dans la moyenne de deux à trois dans les quartiers Tissages, Centre-Ville, Nouveau Monde. Une seule se trouve dans le quartier du Nouveau Monde.



○ Multi-accueil « Les lutins » : Accueil collectif de 37 places

Le multi accueil a ouvert ses portes en novembre 2013 avec une capacité modulé jusqu'à 36 places :

- de 6 h 30 à 7 h 30 : 6 places
- de 7 h 30 à 8 h 30 : 18 places
- de 8h 30 à 12 heures : 36 places
- de 12 heures à 13 heures 30 : 24 places
- de 13 heures 30 à 18 heures : 36 places
- de 18 heures à 19 heures : 18 places
- de 19 heures à 20 heures : 6 places

Le taux de fréquentation par tranches horaires pour l'année 2014 et le 1er semestre 2015 a amené à prendre la décision de modifier le nombre de places sur certaines tranches horaires (cf tableau ci-dessous)

étude des taux de fréquentation des tranches horaires sur plusieurs années										
HORAIRES ET CAPACITE D'ACCUEIL	plages horaires	6h30- 7h30	7h30- 8h30	8h30- 12h00	12h00- 13h30	13h30 - 18 h	18- 19h	19-20h		% de fréquentatio n pour l'année
	places	6	18	36	24	36	18	6		
2014	Moyenne de fréquentation en %	21,76	29,71	62,45	74,95	56,33	16,27	8,67		54,25
2015	1ER semestre 2015 en	25,53	31,76	69,81	88,87	64,16	31,42	8,39		65,34
	changement de modulation	plages horaires	6h30- 7h30	7h30- 8h30	8h30 - 12 h	12h- 13h30	13h30- 17h	17- 18h	19-20h	19-20
		places	4	12,00	36	32	36	18	10	3
	2015 2eme semestre	44,17	49,08	67,95	76,88	67,48	14,11	28,29	17,14	
	2015 (moyenne de 2	34,85	40,42	68,88	82,88	65,82	22,76	18,34	8,57	69,2
2016	2016 moyenne de fréquentation en %	41,16	53,27	71,85	87,11	79,58	71,43	38,57	20,64	73
2017	2017 moyenne de fréquentation en%	20,98	54,21	78,36	83,79	81,42	71,98	36,76	14,80	75,56
* encadrements : 1 adulte pour 5 non marcheurs ; 1 adulte pour 8 marcheurs. Moyenne pour une unite de vie										
** pour le repas : 1 adulte pour 4										

Ainsi, en juillet 2015, l'agrément est modifié de la façon suivante :

- de 6 h 30 à 7 h 30 : 4 places
- de 7 h 30 à 8 h 30 : 12 places
- de 8h 30 à 12 heures : 36 places
- de 12 heures à 13 heures 30 : 32 places
- de 13 heures 30 à 17heures : 36 places
- de 17 heures à 18 heures : 18 places
- de 18 heures à 19 heures : 10 places
- de 19 heures à 20 heures : 3 places.

Malgré ce changement, il s'avère que la tranche horaire du matin et du soir sont peu utilisées. Le taux de fréquentation des autres tranches horaires est très bon. Cet état des lieux a pour conséquence de faire baisser le taux de fréquentation global.

Les raisons de non utilisation des tranches du matin et du soir sont :

- les horaires ne correspondent pas aux horaires de travail postés typiques des agents des centres hospitaliers,
- Les familles doivent trouver une solution alternative pour les aînés (horaire des garderies : 7h-19h),
- Pas de proposition de repas pour le petit déjeuner ainsi que le repas du soir,
- Cercle familial très présent dans les Flandres,

Par conséquent, les horaires d'ouverture ont été une nouvelle fois modifiés pour offrir une meilleure réponse aux familles, c'est à dire injecter les places supprimées du matin et du soir dans la journée.

Le projet est donc une ouverture de 7h30 à 19 heures avec la modulation suivante :

- 7h30 -8 h 30 : 12 places
- 8h30- 17 h : 37 places
- 17h-18h : 18 places
- 18-19 h 10 places.

L'équipe se compose de douze professionnelles : Educatrices de jeunes enfants, infirmière, auxiliaires de puériculture, agents possédant le CAP petite enfance, maîtresse de main et d'une secrétaire. La directrice est de formation d'éducatrice de jeunes enfants.

Les enfants sont accueillis au rez-de-chaussée du bâtiment. Deux groupes de vie se distinguent selon leurs tranches d'âge et capacité motrice : Marcheurs/Non marcheurs.



Partie 2 : Les orientations du Jardin des enfants

« Accueillir tous les enfants et tous les parents dans le respect de leur différence »

La petite enfance a un rôle très important pour construire un monde plus égalitaire, mais aussi plus libre, plus fraternel. S'interroger c'est tenter de préserver et de cultiver autant que possible le potentiel de chacun, l'éventail élargi de sa réalisation d'individu. C'est refuser les assignations (à un sexe, à une classe, à une origine, à quelque définition de l'individu au départ) et donc c'est associer la liberté et l'égalité. Mais apprendre à y parvenir ensemble, c'est dans la fraternité.

Pour ce faire, le Jardin des enfants s'engage à :

I) Renforcer la qualité d'accueil des services

a. L'accueil des familles : Mutualisation des compétences des services pour une meilleure réponse et orientation des demandes des familles

Le Jardin des enfants met tout en œuvre pour que chaque famille soit accueillie dans un respect et une écoute attentive à leurs besoins. Dès leur entrée dans le bâtiment ou téléphoniquement, un service de secrétariat des deux structures petite enfance a été regroupé pour permettre une meilleure orientation des demandes. Ce doit être un 1^{er} lieu d'écoute et de ressources. Des actions sont réalisées de manière à prendre en compte l'individualité de chaque famille.



b. La professionnalisation des agents accueillants

Chaque agent du Jardin des enfants bénéficie d'un suivi dans son parcours professionnel. Que ce soit de sa volonté ou suite à des besoins spécifiquement propre à l'enfant, des formations collectives et individuelles sont organisées. Afin de permettre que chaque accueillant possède les compétences, savoir-être et savoir-faire pour favoriser la qualité d'accueil des familles. En accueillant les enfants, les équipes quel que soit sa formation contribuent à leur éducation, il est important de prendre en compte l'histoire familiale et les choix éducatifs. L'équipe de professionnels de la petite enfance est également à l'écoute des parents pour les accompagner dans leur rôle de parent. Donner une vraie place à la famille est pour les équipes une priorité.

c. Le partenariat entre les services du pôle population

La création du pôle population a pour but apporter aux habitants d'Hazebrouck une clarté des équipements d'Hazebrouck et faciliter la prise de renseignements selon leurs demandes et besoins.

Au sein du bâtiment du Jardin des enfants, est situé les services petite enfance, sports, associations et scolaire/périscolaire/jeunesse. L'intérêt de ces regroupements permet de favoriser le travail des équipes, la cohésion, la cohérence des actions envers l'enfant et sa famille et créer du lien.

Un guichet unique verra le jour dès l'année 2022 au sein des locaux de la Mairie pour que les demandes des familles soit prises en compte dans un même et unique lieu. Ainsi, les démarches des familles sont facilitées.

II) Dynamiser les offres d'accueil et les actions au sein du Jardin des enfants pour être au plus près des besoins et attentes des familles

a. Proposer des accueils diversifiés

« Le jardin des enfants » a pour avantage de réunir sur un même lieu une diversité de mode d'accueil du jeune enfant pouvant ainsi répondre au mieux à tous les différents besoins des familles.

De l'accueil individuel à l'accueil collectif, les familles ont alors un choix confortable et rassurant qui s'adapte à chaque situation et qui leur permet d'allier vie familiale et vie professionnelles dans les meilleures conditions.

b. Accompagner les familles dans leur recherche de mode d'accueil

Les structures du Jardin des Enfants veille à accompagner chaque famille dans sa recherche de mode d'accueil pour leur enfant et sont dans une dynamique d'évolution face à leurs besoins. La créativité est mis en avant et des nouveaux accueils sont possibles de voir le jour :

- Accueil mixte qui facilite un accueil complet de l'enfant mais au sein des deux structures. Il est alors possible pour les familles d'envisager une diversité des modes d'accueil pour leur enfant en fonction de son rythme et de leurs besoins mêlant vie familiale et vie professionnelle.
- Accueil de remplacement qui facilite le parent a pouvoir poursuivre son activité professionnelle en cas d'indisponibilité de place dans l'une des structures
- Accueil de nouvelles familles suite à des orientations d'établissements extérieurs : PMI, Association Les Papillons Blancs ou encore foyer de mère-enfant « Les mimosas ».
- Orientation des pré-inscriptions par manque de place : Relai Petite Enfance et autres structures privées à Hazebrouck.
- Mise en place d'action passerelle avec le centre de loisirs pour rassurer les parents dans ce nouveau mode d'accueil.

c. Favoriser la mutualisation des locaux et jeux pédagogiques

L'architecture de la structure du jardin des enfants favorise la mutualisation des services tant au niveau du partage de matériel que dans le partage des lieux de vie. C'est ainsi que nous avons pour avantage de multiplier des espaces spécifiques comme une salle sensorielle, une salle de motricité, une salle d'infirmerie, les jardins ou encore une cuisine pédagogique pour le grand bonheur des enfants et des professionnels. Cette mutualisation est un réel atout et une vraie ressource pédagogique.

Les professionnels travaillant dans chaque service se croisent, échangent leurs expériences, conçoivent des activités communes lors de temps fort, ce qui enrichie la qualité d'accueil des enfants.

Cette mutualisation des moyens favorisent grandement le vivre ensemble et l'entraide qui sont deux valeurs fortes du Jardin des enfants au quotidien.



III) Enrichir les actions pour favoriser le « vivre-ensemble »

« Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères, sinon nous allons mourir tous ensemble comme des idiots. » (Martin Luther King)

Penser que le vivre ensemble, tel qu'il est décrit ci-dessus, peut s'apparenter à de l'utopie ou à une lubie de personnes concernées ou sensibilisées sur la question, démontre un état d'esprit dans lequel la société a une part importante à jouer. Afin d'accompagner le changement et de le rendre possible, les politiques ont un rôle important à jouer dans le soutien des projets qui leur sont proposés pour répondre aux besoins des familles et des enfants en situation de handicap. C'est pourquoi, la ville d'Hazebrouck a souhaité inscrire dans ses valeurs le vivre ensemble, axe prioritaire et affirmer de la municipalité et des professionnels de la petite enfance.

a) Un enjeu pour les enfants :

« Savoir se respecter et respecter les autres : un axe fort de travail du jardin des enfants. »

➤ **L'accueil des enfants en situation de handicap : un enjeu majeur du vivre ensemble**

Accueillir des enfants différents dans le secteur de la petite enfance c'est alors se confronter à deux logiques antagonistes. D'un côté, l'obligation qui s'impose aux établissements d'accueil de se rendre accessibles à tous et, d'un autre côté, une obligation de moyens, tout particulièrement en matière de sécurité et de surveillance qui impose d'évaluer sérieusement la pertinence des adaptations mises en place pour accueillir ce public vulnérable.

C'est pourquoi, le jardin des enfants a pu évaluer les besoins d'aménagement de l'environnement, d'encadrement et de formation du personnel pour accueillir au mieux ce public différent car accueillir des enfants en situation de handicap c'est :

- Leur permettre de se socialiser et de s'éveiller auprès d'enfant dit « ordinaire ».
- A l'inverse, la présence de ces enfants différents pourrait être très profitable aux autres enfants afin qu'ils s'ouvrent à la diversité.
- Grâce à cet accueil, le dépistage précoce devient alors possible.

b) Un enjeu pour les familles :

Un enfant sur cinq vit dans une famille au-dessous du seuil de pauvreté, dont un sur trois dans des familles monoparentales. Or de nombreuses études ou rapports mettent aujourd'hui en évidence les bienfaits de l'accueil collectif pour réduire les inégalités liées à la précarité des familles. C'est pourquoi Le jardin des enfants souhaite s'investir dans ce domaine et faire de cette mixité sociale un autre axe fort du vivre ensemble.

c) Un enjeu pour l'équipe :

Le non jugement, la cohésion d'équipe, la coopération et l'entre-aide sont les maîtres mots des équipes travaillant au jardin des enfants.

Sans la formation et la possibilité de développer ses savoirs, les professionnels ne peuvent offrir le meilleur pour les familles et les enfants accueillis dans nos structures.

C'est pourquoi, la municipalité offre la possibilité aux services de fermer leur structure à raison de 2 à 3 fois dans l'année afin d'effectuer des journées pédagogiques indispensables pour une qualité du service rendu aux familles qui souhaitent nous faire confiance au quotidien en nous confiant leur enfant.

Chaque jour, le Jardin des enfants d'Hazebrouck veille :

- A la qualité de vie des enfants dans nos différentes structures.
- A la sérénité et à la satisfaction des familles accueillis.
- A l'implication et à la mobilisation des professionnels.
- A la collaboration et à la coopération solide et efficace avec l'ensemble de ses partenaires.
- A une évaluation et une amélioration continues de ses prestations.

Parce que :

Il vaut mieux à long terme penser le changement qu'à court terme changer les pansements.

Le jardin des enfants joue un rôle primordial au sein des acteurs agissant face à cette question si urgente à régler nommée la « prévention ».



Partie 3 : L'évaluation

L'ensemble des équipes du «Jardin des enfants» veille à garantir la qualité d'accueil et l'accompagnement de chaque famille selon ses besoins. De ce fait, chaque projet est évalué par l'ensemble des professionnels afin de veiller à ce que les objectifs définis soient atteints et ainsi permettre de prendre du recul pour mener de nouvelles réflexions et pistes d'amélioration.

Chaque année, les services du «Jardin des enfants» réalisent un rapport d'activité, propre à leur service, alignant une analyse quantitative et qualitative. Dans ce rapport, apparaît tous les éléments qui se sont déroulés sur une année pour peaufiner une analyse fine et ainsi réévaluer l'accueil du public, les besoins du territoire et des familles, les pratiques des professionnels ainsi que le bien-être qui en découle, la réalisation des objectifs, les actions éducatives au quotidien et les partenariats. Il est primordial de veiller à ce que chaque projet éducatif et pédagogique soit en corrélation avec le projet social.

Selon les orientations véhiculées par le pôle enfance, des actes et outils d'évaluation sont mis en place pour veiller à leurs atteintes et suivis :

- ➔ Renforcer la qualité d'accueil des différents services au travers :
 - **Lieu d'écoute et ressources**
 - Accueil du public et orientation des demandes :
Présence d'une secrétaire chaque jour durant l'ouverture des structure pour répondre aux demandes des familles
 - Favoriser la sécurité des bâtiments en sélectionnant les entrées
 - **De la formation des professionnelles**
 - Journée pédagogique (2 à 3 fois par an) sur un thème défini par la direction qui impactera dans l'accueil et accompagnement des familles
 - Formation individuelle auprès d'organismes de formation
 - Evaluation annuelle
 - Ateliers d'analyse de la pratique
 - **Du travail d'équipe**
 - Rédaction de compte-rendu de réunion (direction et d'équipe). Ces réunions permettent aux équipes de se dégager du temps pour échanger, réfléchir sur les projets, et faire adhérer chaque professionnelle aux valeurs communes de chaque structure
 - Réalisation de fiche action et de fiche bilan pour chaque temps fort mené auprès des enfants, parents, partenaires. Ces fiches permettent de définir les objectifs, d'analyser l'impact sur le public et ainsi renforcer l'implication de chaque acteur.
 - Réalisation annuelle de rapport d'activité pour chaque structure afin d'avoir un bilan général de manière qualitatif et quantitatif.

- ➔ Etre au plus près des besoins et attentes des familles au travers :
- **Compte-rendu des commissions d'attribution des places qui permet de réaliser des analyses quantitatives sur le nombre de :**
 - Demandes de pré-inscription par service,
 - Les réponses positives envers les familles,
 - Le nombre d'orientations lors de manque de places,
 - Les départs des familles (rupture de contrat).

Mais également pour repenser les critères d'admissions, les places d'urgence, de l'accueil des familles bénéficiaires des minima-sociaux et/ou en réinsertion professionnelles et sociales ou encore de veiller à l'équilibre entre les accueils réguliers et occasionnels.

- **Réunion d'information envers les familles :** Ces temps mettent en avant la communication interactive entre les parents et les professionnelles et permettent d'avoir un retour verbal sur le quotidien de chaque structure.
 - **Questionnaire de satisfaction envers les familles** effectué une fois dans l'année.
- ➔ Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap :
- Le **nombre d'action** partagée avec les partenaires
 - Les **temps de rencontre et bilan**
 - Le **nombre de P.A.I** (Projet d'accueil individualisé)
 - Les **moyens mobilisés pour renforcer l'accompagnement des professionnelles** (formation proposée par les partenaires, échanges et sollicitations avec les partenaires au quotidien, etc.)

Le projet éducatif et pédagogique de la crèche familiale

Le projet éducatif présente les axes éducatifs mis en place au quotidien par les professionnels accueillants, à destination du jeune enfant et de sa famille, afin d'assurer une démarche d'accueil qualitatif.

Le projet pédagogique, quant à lui, découle du projet éducatif. Il présente les moyens d'actions que l'équipe va mettre en œuvre pour répondre aux objectifs éducatifs.

L'équipe de la crèche familiale met en œuvre des actions réfléchies pour répondre aux objectifs destinés aux enfants, aux parents et aux assistantes maternelles. Il a une durée de 4 ans mais reste évolutif face au travail quotidien de préparation, de suivi et d'amélioration.

Dans un premier temps, la crèche familiale et l'équipe qui la compose seront présentées. Puis, les objectifs généraux du projet éducatif seront définis.

Partie 1 : De l'accueil individuel à l'accueil collectif, allié le « cocooning » et la « socialisation »

I) Présentation et fonctionnement général

La crèche familiale « Les petits pas » est un service d'accueil familial. Elle a ouvert ses portes en 1976 et n'a cessé d'évoluer afin de répondre aux nouveaux besoins des familles et de notre société.

Depuis novembre 2013, la crèche familiale fait partie du pôle enfance nommé « Le Jardin des enfants » et se situe au 7 rue d'aire à Hazebrouck.

L'espace d'accueil des familles et bureaux des agents se situent au second étage du bâtiment.

Au rez-de-chaussée, se trouvent les structures multi-accueil « Les Lutins » et le Relai Petite-Enfance de l'intercommunalité.

La crèche familiale est composée d'une équipe de douze assistantes maternelles et d'une équipe encadrante de quatre professionnels qui sont garants chaque jour du lien entre les familles et les assistantes maternelles.

Le service est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h30 et est agréé pour 36 places. La capacité d'accueil est modulée selon les horaires de la journée :

7h00-8h00	8h00-16h30	16h30-17h30	17h30-18h00
12 places	36 places	26 places	12 places

Chaque assistante maternelle accueille à son domicile jusqu'à trois enfants selon les agréments et sont âgés de 10 semaines à 4 ans, veille de leur anniversaire. Elles sont agréées par le Conseil Départemental pour accueillir à leurs domiciles les enfants et sont employées par la ville. Toutes sont habitantes dans la commune d'Hazebrouck.

Lors de leurs venues en séance collective dans les locaux de la crèche familiale uniquement, elles peuvent accueillir jusqu'à 4 enfants.

Chaque famille se voit attribuer une assistante maternelle définie par la directrice selon divers critères (zone géographique de la famille domicile ou trajet de travail et places disponibles). La relation, qui se tisse progressivement, est basée sur l'accueil et l'accompagnement de la famille. C'est l'équipe encadrante qui a pour gestion l'administratif. Ainsi, le parent n'est pas employeur mais bénéficie d'un service public.

Afin de permettre aux enfants de se socialiser et de profiter des espaces/matériels de jeux que le Jardin des Enfants offrent, il est proposé, chaque semaine, un temps collectif soit en demi-journée soit en journée complète pour l'ensemble des enfants. Ce temps hebdomadaire est animé par l'éducatrice de jeune enfant du service. Il est possible qu'une assistante maternelle vienne plusieurs fois à la semaine avec les enfants dans les locaux.

Les parents bénéficient d'un choix élargi quant à l'accueil de leur enfant grâce à la diversité des offres de contrat qui leur permet de concilier au mieux leurs vies professionnelles et familiales tout en répondant à leurs besoins propres. Les différents accueils proposés aux familles sont :

- *Accueil régulier* : L'enfant est accueilli au domicile d'une assistante maternelle sur une base horaire régulière.

Le service s'adapte également aux familles ayant des horaires atypiques en proposant l'accueil dit « posté ».

Des cas particuliers apparaissent pour les accueils mixtes et les accueils périscolaires :

- o Accueil mixte : Le « Jardin des Enfants » est composé de deux structures : multi-accueil (accueil collectif) et crèche familiale (accueil dit « semi-collectif »). Les commissions d'attribution de places sont réalisées en commun. Lors de cette commission, il est possible de ne savoir répondre à la totalité de la demande de la famille. Sur une courte ou longue durée, il est alors possible de bénéficier d'un mélange de l'accueil collectif et semi-collectif en fonction des places disponibles sur chaque structure. Soit un accueil au sein de la crèche familiale avec un complément d'un jour ou plusieurs sur le multi-accueil. Cela permet que l'enfant soit accueilli selon les besoins de la famille.

- o Accueil périscolaire : La crèche familiale accueille les enfants jusqu'à leurs 4 ans révolus, veille de l'anniversaire. Dès l'entrée de l'enfant à l'école, un accueil périscolaire peut être proposé aux familles le mercredi dans la limite des disponibilités au domicile des assistantes maternelles. Il n'est pas garanti que l'accueil peut se poursuivre chez la même assistante maternelle et donc peut se dérouler chez une nouvelle assistante maternelle. Trois mois avant le départ à l'école de l'enfant, un document est remis aux familles précisant les modalités d'accueil d'un enfant « périscolaire ». Il est accompagné

d'une fiche de pré-inscription, dans laquelle les familles peuvent faire la demande d'accueil auprès de la crèche familiale ou si elle souhaite être orientée auprès du multi-accueil ou centre de loisirs de la ville. Cette demande est étudiée lors de la commission d'attribution des places et le retour se fait par courrier. Pour bénéficier d'une place durant les vacances scolaires, les familles effectuent leurs demandes dans un minimum de trois semaines avant l'accueil souhaité. La réponse sera donnée au minimum quinze jours avant la période de vacances.

Les enfants fréquentant déjà le service et/ou dont les deux parents travaillent seront prioritaires (exclusivement pour les accueils périscolaires).

En cas d'insuffisance de place, une proposition d'accueil au multi-accueil « Les lutins » peut être envisagé selon les disponibilités de ce service ; de même que le centre de loisirs.

- *Accueil occasionnel* permet aux enfants de venir sur des temps ponctuels dans la semaine et n'a pas un caractère régulier. Les jours et horaires varient à la semaine ou au mois. Selon le souhait de la famille, l'accueil ponctuel peut se dérouler dans les locaux de la crèche familiale.
- *Accueil d'urgence* : Ce mode d'accueil est proposé pour des raisons exceptionnelles de type urgence : hospitalisation, maladie, décès d'un parent, ou encore pour une réinsertion professionnelle dans l'immédiat. Cet accueil sera ponctuel afin de permettre aux familles de leurs donner un temps pour s'adapter aux changements auquel ils font faces. (Délai de trois semaines au maximum). Selon les places disponibles chez l'assistante maternelle qui lui sera attribuée, l'accueil de l'enfant peut se dérouler dans les locaux de la crèche familiale.

II) Les objectifs généraux du projet éducatif

Le projet éducatif se construit pour l'enfant et avec l'ensemble de l'équipe. Il est le garant de la mission majeure du service « Accueillir l'enfant et sa famille ». Il définit les actes prônés dans l'accompagnement de l'enfant et de ses parents. Les objectifs diffèrent selon le destinataire et vont être définis de manière approfondis tout au long de l'écrit de ce projet.

a. Les objectifs envers l'enfant

L'accueil de l'enfant est le maillon principal de la crèche familiale. Toutes les réflexions sont menées selon ses besoins de développement pour ainsi l'amener à bien grandir pour affronter les différentes étapes de sa vie future.

- Répondre aux besoins et repères fondamentaux de l'enfant,
- Veiller à son bien-être et épanouissement,
- Respecter l'individualité de l'enfant dans le collectif, son intégrité et intimité,
- Eveiller les potentialités de l'enfant,
- Favoriser l'autonomie de l'enfant,

- Accompagner l'enfant dans la découverte de soi et de l'autre.

Ces objectifs sont menés au travers de trois valeurs : La bienveillance, l'inclusion et le professionnalisme.



b. Les objectifs envers le parent

La crèche familiale accorde une grande place au parent qui est le premier éducateur de l'enfant. L'importance de faire naître une relation de confiance nécessite de passer par une attitude bienveillante et une écoute active.

- Accompagner et orienter le parent dans sa recherche de mode d'accueil de son enfant en adéquation avec ses besoins,
- Accompagner le parent dans son rôle parental,
- Etablir une relation de confiance et la développer tout au long de sa venue,
- Favoriser l'écoute et la disponibilité dans les échanges.



c. Les objectifs envers l'équipe

Le projet éducatif réfléchi avec les assistantes maternelles permet de mettre en place un travail d'équipe basé sur une cohérence dans la pratique quotidienne. Il est le socle du travail que met en place l'assistante maternelle à son domicile.

- Respecter le projet d'établissement, le règlement de fonctionnement et les valeurs envers les enfants et les parents qui en découlent,
- Développer son aptitude relationnelle, son autonomie, ses capacités d'observations et d'analyse afin d'accompagner au mieux les familles,
- Favoriser l'investissement de chaque assistante maternelle dans tout projet du service,

- Participer à des temps de réflexion (réunion de service, atelier d'analyse de la pratique, formation, journées pédagogiques, visite à domicile),
- Favoriser le lien avec l'équipe encadrante de la crèche familiale : échanges, disponibilité, écoute, confiance,
- Développer les connaissances sur le développement de l'enfant.



d. Les objectifs envers le territoire

La crèche familiale fait du lien avec des partenaires internes et externes pour accompagner au mieux les familles et créer de la cohérence dans les actions envers le public.

- Favoriser le travail de partenariat avec les différents lieux culturels d'Hazebrouck,
- Favoriser le lien et les échanges envers les écoles, les centres de loisirs, les structures d'accueils de jeunes enfants,
- Répondre aux demandes des institutions dans la recherche d'un mode d'accueil en adéquation avec les capacités de place de la crèche,
- Réfléchir aux actions de mutualisation et prôner une bonne communication entre les services ayant accès aux locaux du « Jardins des enfants »,
- Favoriser l'accès aux informations et aux financements avec la Caisse d'allocation familiale, la MSA (sécurité sociale agricole) ou encore le Conseil Départemental,
- S'associer avec les professionnels du territoire dans l'accompagnement de l'enfant en situation de handicap.

III) Présentation de l'équipe de la crèche familiale

L'équipe de la crèche familiale se compose d'assistantes maternelles qui sont encadrées et accompagnées par quatre professionnels : assistante de direction, éducateurs de jeune enfant, référent santé et accueil inclusive.

a. L'équipe encadrante et accompagnante au quotidien

- *Directrice du service : Educatrice de jeunes enfants*

La directrice est garante du projet d'établissement du service de la crèche familiale. Elle a un rôle administratif, éducatif et pédagogique envers :

- Les familles :

Elle a pour mission d'accompagner les familles lors de la présentation du service et l'établissement du contrat d'accueil. Elle fait le lien dans la relation parent/assistante maternelle et reste disponible à tout moment pour échanger sur le développement de l'enfant, de son vécu, ses progrès, des besoins de la famille ou encore de l'accompagnement que prône l'assistante maternelle envers l'enfant.

Elle gère les documents administratifs et financiers du service afin que la relation entre la famille et l'assistante maternelle ne concerne que l'accueil de l'enfant.

- L'enfant :

Sa fonction d'éducatrice de jeunes enfants lui permet d'avoir un rôle éducatif et pédagogique envers les enfants. Elle veille à la bonne mise en pratique des valeurs du projet éducatif et accompagne les équipes dans l'accompagnement de l'enfant.

Elle met en place des réunions de suivi des enfants afin d'effectuer un projet d'accueil pour chaque enfant et ainsi faire appel à des partenaires externes ou internes selon leurs besoins.

- L'équipe :

La directrice a une fonction d'encadrement et de management auprès de l'équipe d'assistantes maternelles. L'élaboration et la rédaction de projet se fait en concertation avec l'équipe et elle veille à sa bonne pratique.

Les visites non programmées au domicile de l'assistante maternelle permettent la mise en place d'un suivi individuel. Les échanges sont tournés principalement sur leurs missions d'accompagnement de l'enfant. La directrice veille particulièrement à ce que l'équipe reste vigilante sur la qualité d'accueil de l'enfant en séances collectives comme au domicile.

En fonction des différentes observations au quotidien, la directrice met en place des réunions de service ainsi que des journées pédagogiques pour permettre à l'équipe d'échanger et de se former tout au long de sa carrière.

- *L'éducatrice de jeunes enfants (EJE)*

L'EJE a un rôle éducatif et pédagogique envers les assistantes maternelles. Elle est garant du projet éducatif de la structure défini en équipe et met en place des actions éducatives, d'animation et de prévention qui contribuent à l'éveil et au développement global des enfants (psychomoteur, cognitif, affectif et social). Chaque année, elle amène l'équipe à réfléchir sur un projet pédagogique dont elle a la charge dans l'élaboration et l'écriture sous la validation de la directrice.

L'EJE veille au respect de l'enfant ainsi que de son épanouissement tant lors des visites qu'elle effectue au domicile des assistants maternels en proposant des ateliers que lors des moments de regroupement au sein de la crèche familiale.

Elle accompagne l'assistant maternel dans son rôle éducatif auprès de l'enfant afin qu'il bénéficie d'information et de connaissance dans les domaines de l'éveil, de l'hygiène, de l'alimentation ou encore sur la sécurité. Sa participation aux séances collectives lui permet de connaître chaque

enfant dans son individualité et de faire le suivi en lien avec l'assistante maternelle, le référent santé et la directrice. Cela permet d'adapter constamment l'organisation des séances afin de répondre aux besoins fondamentaux des enfants et de stimuler chacune de ses potentialités selon son rythme et ses capacités tout en veillant à ce qu'il prenne plaisir au quotidien.

Lors de l'absence de la directrice, elle assure la continuité de certaines fonctions de direction et veille au bon déroulement du projet d'établissement.

○ L'assistante de direction

Elle est la première interlocutrice de la crèche familiale, elle est en charge :

- De l'accueil physique et téléphonique du public,
- De l'orientation de tout type de demande vers les services compétents,
- Assure les premières prises de renseignements des familles,
- Effectuer les écrits administratifs du quotidien : mail avec les familles par exemple,
- Gestionnaire des pré-inscriptions des futures familles.

L'assistante de direction est un soutien à l'équipe encadrante qui exécute les diverses tâches administratives du quotidien sous l'accord et la demande de la direction.

b. Le référent santé et accueil inclusif (RSAI)

Le référent santé et accueil inclusif est une infirmière et a un rôle d'accompagnement dans la prise en charge de la santé de l'enfant. Ses missions principales sont :

- Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique,
- Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans le service.
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions.
- Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes et au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations.
- Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.

- Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille.
- Contribuer, en concertation avec la directrice, l'établissement des protocoles et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe.
- Procéder à un examen de l'enfant pour orientation médicale lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande de la directrice.

Elles se déclinent au sein de la crèche familiale au quotidien par :

- Est dans la proposition d'actions de prévention et santé liées aux besoins des familles, à sa demande ou demandes des professionnelles du service
- Des visites à domicile programmées pour échanger sur des situations particulières avec l'assistante maternelle à sa demande ou celle de l'équipe accompagnante
- Possibilité de rencontre avec les familles si questionnement en lien avec la santé
- Elaboration de protocoles de santé, soin et d'hygiène pour le service en lien avec la directrice.
- Elaboration de projet santé en lien avec l'EJE
- Participation à des réunions de service pour présenter les protocoles ou projets en lien avec la santé
- Suivi des vaccins et dossiers médicaux des enfants
- Accompagnement l'assistante maternelle dans son rôle auprès d'enfant ayant un PAI ou porteur d'un handicap,
- Proposition de pistes d'évolution/amélioration pour favoriser l'accueil inclusif au sein du service et au domicile de l'assistante maternelle.

c. Le rôle de l'assistante maternelle : Acteur privilégié dans l'accueil et accompagnement de la famille

L'assistante maternelle est un véritable professionnel de la petite enfance. Son rôle se traduit principalement dans l'accueil et l'accompagnement des familles et bénéficie du soutien de l'équipe encadrante dans leur quotidien.

o Ses principales missions

L'assistante maternelle a une relation privilégiée avec les familles. Les échanges qu'elle met en place au quotidien auprès des familles ne concerne uniquement que l'accueil et l'accompagnement de l'enfant :

- Accompagne l'enfant au quotidien en apportant tous les soins nécessaires à maintenir son bien-être et son épanouissement : veille à son hygiène, à sa sécurité psychoaffective, à son éveil en proposant des activités éducatives et divers jeux à sa disposition adaptés à son âge et rythme de développement.
- Développe une relation de confiance avec l'enfant, le parent, l'équipe encadrante.

- Travaille en lien étroit avec les parents (soutien à la fonction parentale). La relation entre l'assistante maternelle et le parent a pour mot d'ordre : l'accueil de l'enfant. Très à l'écoute des parents et du respect de sa place, elle offre une continuité des soins ainsi que la création d'une relation maternante et structurante pour aider l'enfant à bien grandir.

○ *Lieu d'accueil des enfants : Entre domicile et locaux de la crèche familiale*

Le domicile des assistantes maternelles est le lieu d'accueil principal de l'enfant. Chaque assistante maternelle veille à ce que les enfants bénéficient d'un bel espace de jeu et de confort afin d'être accueilli dans des conditions optimales d'hygiène et de sécurité. En amont, la Protection Maternelle Infantile a délivré un agrément auprès des assistantes maternelles précisant le nombre d'enfants pouvant être accueillis à leur domicile.

Mensuellement, l'équipe encadrante de la crèche familiale effectue des visites à domicile spontanées afin d'échanger sur les règles de sécurité, d'hygiène et d'aménagement des espaces.

Le matériel de puériculture est fourni par la crèche familiale et il est demandé aux assistantes maternelles de le vérifier régulièrement : lit, poussette double ou triple, chaise haute, pot pour l'apprentissage de la propreté, parc de jeu pour les bébés, les transats, matelas à langer, literie (uniquement draps) ou encore babyphone.

Il est possible que l'assistante maternelle puisse choisir son propre matériel de puériculture mais ce dernier doit être validé en amont par l'équipe encadrante.

Les jeux et jouets sont à la charge de l'assistante maternelle et elle se doit de veiller à la sécurité, à l'état et aux renouvellements lorsque c'est nécessaire. Lors des visites à domicile, les jeux peuvent être vérifiés afin qu'ils soient proposés à l'enfant. Ils doivent être adaptés au rythme, au développement et désirs des enfants.

Lors de la rencontre avec l'assistante maternelle, le parent est invité à visiter les pièces uniquement où l'enfant a accès : salle de vie, espace de change, espace de sommeil ou encore l'extérieur si l'accès est autorisé. En effet, il est bon de garder en tête que le domicile des assistantes maternelles reste un lieu privé et que les parents s'engagent à être respectueux du lieu de vie de l'assistante maternelle. Selon le mode de fonctionnement de chaque assistante maternelle, le lieu de transmissions avec les parents se fait dans un espace dédié à cet effet et n'est pas systématiquement dans la salle de vie de l'enfant.

Une à plusieurs fois par semaine, l'assistante maternelle s'engage à venir participer à des temps collectifs dans les locaux de la crèche familiale animés par l'éducatrice de jeunes enfants. Ils peuvent être soit en demi-journée soit en journée complète.

Les assistantes maternelles restent actrices durant ce temps et a en charge l'animation de groupe et non pas uniquement selon ces accueils quotidien.



○ *Travail de réflexion au sein d'une équipe pluridisciplinaire*

L'assistante maternelle exerce au quotidien un travail auprès des enfants en parfaite autonomie à son domicile. A la crèche familiale, l'assistante maternelle ne se sent pas isolée et fait partie d'une équipe pluridisciplinaire. Cela lui permet d'échanger au quotidien sur l'accueil des familles mais aussi de se former et partager ses expériences. Elles s'engagent à respecter le règlement de fonctionnement de la crèche familiale ainsi que le règlement de service, réfléchi ensemble lors des réunions.

L'assistante maternelle a une relation directe avec l'équipe de direction à qui elle transmet toutes les informations nécessaires sur l'accueil de l'enfant (Santé, éducatif, administratif). De plus, elle échange régulièrement sur l'accueil et l'évolution de chaque enfant.

Partie 2 : L'enfant, au cœur de tout projet à la crèche familiale

L'accueil de l'enfant ne se résume pas uniquement à un mode de garde. L'équipe de la crèche familiale a à cœur que cet accueil doit se dérouler dans les meilleures conditions possibles afin qu'il passe une bonne journée. Le respect de cet être est la valeur phare de ce projet éducatif. Il se traduit par les actes du quotidien et chaque assistante maternelle a la volonté d'agir de manière qualitative. Quatre AXES se déclinent pour pouvoir garantir ce RESPECT envers l'enfant, le parent, l'équipe et les partenaires :

- Les actes éducatifs et pédagogiques tournés sur une pratique bienveillante.
- La relation de confiance instaurée avec les familles et l'équipe de la crèche familiale
- Du travail individuel au travail collectif
- L'inclusion : « Le vivre ensemble »

Au travers de cette nouvelle partie, nous allons dans un premier temps définir ces quatre axes pour ensuite comprendre comment ils se traduisent dans la pratique quotidienne selon les différents temps d'une journée proposés à l'enfant.

I) Les valeurs véhiculées au sein de l'équipe de la crèche familiale

a. Les actes éducatifs et pédagogiques tournés sur une pratique bienveillante.

Qu'est-ce que la « bienveillance » ? Terme bien large mais tellement important pour un professionnel de la petite enfance. Les parents nous confient pendant plusieurs heures un petit être qui est leur cher et nous nous devons de l'accompagner du mieux possible durant chaque temps d'une journée. Afin que l'enfant se sent dans un bien-être constant, le professionnel doit veiller à répondre à ses besoins de manière continue, respectueuse et adapté. Ce sont les gestes du quotidien qui vont permettre à l'enfant de grandir et de s'épanouir. Ces actes qui peuvent paraître anodin sont primordiales pour l'enfant et son futur.

Nous pouvons définir la bienveillance comme un comportement de douceur et de positivisme basé sur une approche de respect, d'écoute, d'une communication non violente et d'observations des besoins. Besoins de l'enfant comme ceux des adultes. En effet, l'équipe veille à garder en tête que l'adulte doit d'abord prendre soin de lui avant de prendre soin de l'autre.

Comment amené cette bienveillance dans le quotidien de l'enfant ?

1. L'individualité de l'enfant

« Dans la collectivité, l'enfant doit trouver réponse à ses besoins. Ce n'est pas le collectif qui est à privilégier, c'est la personne dans le collectif. » Arnaud Deroo

Dès son arrivée dans le monde, le jeune enfant est dans une découverte constante : Il apprend à connaître son milieu familial : ses parents, les voix qu'il l'entourent, les odeurs... Il découvre son corps, ses premières capacités, ce que ces gestes spontanés produisent. Puis, à quelques mois de sa vie, il quitte son cocon familiale pour aller chez une assistante maternelle. Un nouveau lieu de découverte s'offre à lui.

Chaque enfant est unique, a des besoins spécifiques et un rythme propre à lui. Répondre à ses besoins physiologiques est indispensable, de même qu'à ses besoins de sécurité physique, affectif et émotionnel. C'est un socle primordial pour favoriser chez l'enfant sa confiance en soi mais également la confiance en l'autre. De ce fait, le professionnel veille à :

- Instaurer des repères et rituels

La durée d'une journée pour un enfant diffère bien de celle d'un adulte. En effet, pour l'enfant, chaque jour peut paraître comme une éternité. La non acquisition de la temporalité chez l'enfant induit une insécurité. Il n'apprécie pas l'inconnu et le changement entraîne un stress chez lui qui peut se transmettre au travers de comportement différent selon les enfants : pleurs, actes agressifs ou encore se mettre en retrait.

Le rituel est une action répétée dans le temps et l'espace. La mise en place de ces rituels journaliers et quotidiens comme l'accueil du matin, le repas, la sieste et le goûter va favoriser la sécurité de l'enfant, lui permettre d'anticiper les événements et ainsi l'inviter à se repérer dans le temps et l'espace. Ces rituels peuvent être à l'initiative de l'enfant comme faire un coucou à son parent pour marquer le temps du « au revoir » à la porte du domicile de l'assistante maternelle ; ou instaurer par l'adulte avec le lavage de mains avant le passage à table.



- Accueillir les émotions de l'enfant

L'enfant n'est pas en capacité de reconnaître ses émotions ni de les gérer. Il les vit dans l'instant présent et tout passe dans le comportement corporel. L'enfant a besoin d'un adulte qui l'aide à comprendre ce qu'il ressent, ce qui se passe en lui. Il est primordial que le professionnel fasse preuve de calme et d'écoute attentive dans ces moments. L'émotion doit être décodée pour l'accepter et ainsi accompagner l'enfant dans la compréhension de cette émotion. La verbalisation de l'adulte et la contenance sont des techniques aidantes.

L'adulte pourra essayer de satisfaire l'émotion sans pour autant accepter le comportement qui en résulte. Cet accompagnement va permettre à l'enfant de progressivement se sentir exister en tant qu'être humain à part entière et de l'inviter au « Je ».



- Prendre en compte de l'individualité dans le collectif

Apprendre à connaître l'enfant au fil des jours invite le professionnel à créer une relation privilégiée. La prise en compte de son histoire familiale, de son rythme, de ses goûts, de ses envies, ou encore de ses capacités permet d'instaurer un accompagnement individuel.

De plus, la mise en place d'un accueil personnalisé aide l'enfant à se construire et développer son estime de soi. L'équipe met en place des techniques favorisant la singularité dans le groupe tels que l'appeler par son prénom, mettre en place un temps du « bonjour », l'attribution d'objets (photo, lit, porte manteau, ...) etc.



- Eveiller l'enfant au travers du jeu et du plaisir

« Le jeu nourrit sans arrêt le développement de l'enfant de la même façon que ce développement nourrit sans arrêt son jeu. »

Jean Epstein

Le jeu est l'axe central de la construction de vie du jeune enfant et par conséquent un axe dans les pratiques des professionnelles. Le jeu apporte un plaisir et aide à grandir : C'est la première étape pour découvrir, appréhender le monde et construire son intelligence. Grâce au jeu, l'enfant :

- Expérimente spontanément et librement selon son désir,
- Construit son autonomie,
- Enrichit ses compétences dans son développement : Moteur, cognitif, affectif, langagier ou encore émotionnel,
- Crée des liens avec l'adulte et ses pairs : Ajuste ses conduites sociales
- Apprend la maîtrise de ses émotions et peut évacuer ses difficultés, ses inquiétudes au travers du jeu.

La répétition, le tâtonnement et l'expérimentation sont des actions phares du jeu que ce soit dans le cadre du jeu libre ou activité ludique gratuite et sans fin précise. L'enfant est accompagné et encouragé dans chaque passage de stade de son développement : De son passage de expérimentation sensorielle au « faire-semblant », chaque étape est une période charnière.

Le jeu émerge de la proposition de l'adulte, il est acteur dans les propositions faites à l'enfant et dans l'aménagement de l'espace. Tout élément, objet est prétexte à la découverte et à l'imaginaire. Le professionnel est disponible, disposé et dans l'envie afin de « permettre le jeu » qu'il soit spontané ou organisé. L'enfant doit être amené à répondre à son besoin précis et c'est l'adulte, qui au travers de l'espace et de sa place, va impulser un cadre sécurisant au niveau physique et affectif.



- Accueil et accompagnement sur une base d'égalité :

L'équipe veille à mettre en place dès le plus jeune âge une égalité entre tous les enfants. Elle s'assure de l'égalité au niveau du sexe également. Chaque enfant est accueilli de la même façon afin de lui inculquer qu'il aura les mêmes possibilités dans la vie future.

Les propositions de jeux et d'accompagnements sont les mêmes. La prise en compte de l'émotion sera la même pour la fille ou le garçon. Développer son empathie, son besoin d'extérioriser l'émotion par les pleurs par exemple. Aucune phrase stéréotypée est utilisée, les groupes d'enfants sont mixtes et chacun décide de lui-même avec qui il veut jouer.

Ce type d'accueil permet à l'enfant d'explorer tous les aspects de sa personnalité peu importe son sexe.

- Adapter son attitude bienveillante et professionnelle

Avant même d'accueillir l'enfant physiquement, le professionnel se doit d'être bien formé. La connaissance, le respect des protocoles et l'aménagement de l'espace va permettre à l'enfant d'évoluer dans un cadre sécurisé.

A l'arrivée de l'enfant, cette sécurité se prolonge au travers d'un attachement sincère. Pour se sentir exister et reconnu, l'enfant a besoin que l'on pose le regard sur lui. Il va se construire grâce à l'intention qu'on lui prône, aux mots et gestes qui lui sont adressés. L'attitude de l'adulte envers l'enfant le guide : Langage adapté, ton rassurant, attitude enthousiaste, regard bienveillant, soutenant et positif, pose des limites, non-jugement, verbalisation à son hauteur, disponibilité...

Chaque acte du quotidien est réfléchi et ne se limitent pas au respect des besoins physiologiques de l'enfant. En effet, l'équipe englobe chaque petit détail de toute relation qui considère l'enfant comme un individu unique et compétent. Les paroles et gestes s'inscrivent dans les fondements du développement de l'enfant : il va grandir avec les attitudes quotidiennes et aura donc une répercussion tout au long de sa vie. L'enfant ressent cette manifestation du respect. Dès le plus jeune âge, l'adulte est inventif dans son « quotidien » pour faire ressentir à l'enfant toute la considération qu'il mérite.

2. Favoriser l'autonomie de l'enfant

« Aide moi à faire seul »

Maria Montessori

L'autonomie, vaste mot dont parent et professionnel ont leur propre définition. En effet, certains individus définissent l'autonomie comme la capacité à l'enfant de « faire seul » tels que manger, se laver, jouer ou encore s'habiller. Pour d'autres, l'autonomie s'oppose à une certaine conception dans la relation affective. Voir au fil des jours, l'enfant évoluer entraîne une crainte de le voir grandir trop vite et de ne plus se sentir utile.

L'autonomie a un sens plus large que de faire seul. Il transmet chez l'enfant le plaisir de faire soi-même, de décider de ce qu'il veut et comment il le veut. L'autonomie n'est pas un apprentissage transmis par l'adulte. Le « laisser faire » quotidiennement n'est pas un bienfait. L'adulte doit apporter un cadre, une sécurité dans cette découverte de l'autonomie. L'enfant devient autonome par lui-même mais son évolution est accompagnée par des adultes attentifs et bienveillants.

Il est important que l'enfant ait du temps pour faire et choisir de lui-même. Être actif à certains moments de la journée, lui permettre d'être acteur. L'adulte doit veiller à lui fournir ce temps. Les interventions trop rapides de l'adulte entraînent chez l'enfant une frustration, le prive de joie et modifie ses attentes et initiatives. Il est alors de plus en plus dépendant au lieu de devenir un être sûr de lui. Le respect de l'autonomie se base sur une relation adulte à enfant où chacun fait attention à l'autre, à ses besoins, ses envies.

L'équipe favorise l'autonomie dès la naissance et adapte sa pratique selon son rythme : soutenir, proposer, encourager, sécuriser... sont des actes pédagogiques et éducatifs qui permettent à l'enfant de prendre confiance en ses capacités. L'objectif c'est « d'essayer » et le rôle de l'adulte, c'est d'apporter son aide.



b. La relation de confiance instaurée avec les familles et l'équipe de la crèche familiale

« Une mère soigne son enfant parce qu'elle l'aime, une professionnelle aime un enfant parce qu'elle le soigne. »

Emmi Pickler

1. L'accueil et l'établissement de la relation de confiance

Dès l'arrivée d'une nouvelle famille, les membres de l'équipe encadrante veille à ce que les parents ont l'ensemble des informations concernant le fonctionnement de la structure. L'équipe de la crèche familiale a conscience que le parent est le 1^{er} éducateur de l'enfant. Il est important de l'accueillir dans un premier temps pour pouvoir accueillir, dans un second temps, son enfant. Il faut que le parent soit rassuré pour favoriser les premiers liens avec l'enfant. Les enfants, étant des éponges émotionnelles, ont besoin de sentir que le parent est serein dans cette séparation.

Chaque jour, les familles sont confrontées à la séparation parent-enfant. C'est une épreuve qui peut être compliqué autant pour le parent que pour l'enfant. Confier son enfant, que ce soit par envie ou obligation, à un individu inconnu amène de l'angoisse. Afin de diminuer un maximum ces angoisses et de pouvoir apporter progressivement de l'assurance et de la confiance dans la relation, la communication est indispensable. Elle débute par un accueil chaleureux avec politesse et respect chaque jour et se termine par des temps de transmissions qui permet au parent de connaître le déroulement de journée de son enfant, ses divers ressentis, son état journalier. C'est le temps le plus important dans la relation parent-assistante maternelle pour favoriser cette relation de confiance.

Pour cela, chaque famille est accueillie de manière individuelle et des liens personnalisés et sécurisants sont construits au fil des temps d'accueil de l'enfant. La qualité d'accueil et la transparence des informations sont les valeurs dédiés au public accueilli. L'assistante maternelle

est l'interlocutrice privilégiée de la famille. Elle instaure une prise en charge continue des besoins individuels de la famille et apporte des réponses à leurs questionnements ou les redirigent. La mise en place de la confiance est le socle de l'accompagnement à la parentalité qui permet un meilleur suivi dans la continuité éducative envers l'enfant. Les qualités d'écoute, de disponibilité, d'observation, de cohérence, de coopération, de diplomatie ou encore de politesse permettent d'assurer ce sentiment.

2. La singularité et le positionnement des assistantes maternelles

Chaque personne est différente et unique. Cette valeur de singularité est mise en avant à la crèche familiale que ce soit auprès de l'enfant que du professionnel. Chaque assistante maternelle s'engage à respecter un savoir-faire et un savoir-être auprès des familles tels que :

- Etre à l'écoute et disponible pour l'enfant et sa famille,
- Respecter la famille,
- Faire découvrir les espaces d'accueil des enfants où ils ont un accès. Les autres pièces ne sont pas présenter à la famille. En effet, il est important que le parent respecte également la vie privée de l'assistante maternelle.
- Communiquer et échanger avec les différents acteurs qui accompagnent l'enfant (parents, famille élargie, équipe encadrante, partenaires)
- Respecter le secret professionnel et devoir de réserve,
- Contribuer au travail d'équipe et impulser une dynamique de groupe.

Ce positionnement est mené de manière propre à chacune selon son caractère, son histoire et son mode de fonctionnement à son domicile. Les échanges avec le parent, dès les premières rencontres, vont permettre de définir ensemble leur souhait d'accueil pour le bien-être de l'enfant afin que chacun puisse se sentir à l'aise, en accord et en confiance dans la relation triangulaire enfant-parent-professionnel. Selon le besoin des parents, l'assistante maternelle se doit de s'adapter dans les outils de communication comme par exemple la mise en place d'un cahier pour les transmissions écrites.

c. L'inclusion : « Le vivre ensemble »

« L'éducation est un processus naturel chez l'enfant qui n'est pas acquis par les mots mais par l'expérience de son environnement. »

Maria Montessori

1. La découverte de soi et du monde

L'adulte a un rôle majeur dans l'accueil de la diversité. Il va sensibiliser les enfants au non jugement et au respect de l'autre. L'entrée en collectivité crée de nouvelles découvertes sur le monde et les individus qui le constituent. La diversité des enfants accueillis doit permettre que chacun soit reconnu dans son identité et dans un respect mutuel. Il est important de faire ressentir aux enfants la capacité de se construire en tant qu'une personne à part entière et qu'il est capable de vivre en relation avec d'autres personnes semblables et différents de lui.

Au quotidien, l'assistante maternelle va mettre en place des actions de manière naturelle et spontanée auprès des familles :

- Reconnaître l'enfant dans son unité et favoriser sa construction identitaire
- Considérer le parent pour mieux collaborer : le respect de l'individualité de l'enfant est indissociable du respect de la singularité du parent et cela passe avant tout dans le non-jugement de la part du professionnel.
- Réagir de manière responsable face aux interactions positives et dites « négatives » entre les enfants. Chaque enfant mérite une attention particulière. Par exemple, lors de conflits, il est important d'être empathique envers l'enfant « victime » qui a besoin d'entendre que ses émotions sont prises en compte. Mais aussi, envers l'enfant « auteur », dont l'acte doit être non jugé et non culpabilisant. Il est important de restaurer le lien entre les enfants de manière positive.



2. L'accueil de l'enfant en situation de handicap

L'intégration d'enfant en situation de handicap dans la collectivité apporte une diversité dans les relations quotidiennes. Habituer l'enfant, dès le plus jeune âge, à cette diversité permet que l'inclusion devienne un acte naturel face aux différences pour l'avenir des enfants.

Chaque enfant dans une groupe mérite autant de respect et de dignité que n'importe quel autre enfant. Ce respect passe par la volonté d'offrir à l'enfant un accompagnement basé sur une équité. Face à son besoin particulier, l'assistante maternelle prend en compte son individualité comme base pédagogique. Elle n'est pas seule dans cet accompagnement. Ses expériences, ses observations et son besoin d'échanger se fera avec les institutions partenaires et l'équipe de direction.

L'accueil d'enfant en situation d'handicap en milieu ordinaire a pour objectif :

- Développer et stimuler ses compétences,
- Favoriser l'accès à l'autonomie,
- Favoriser l'intégration à la vie sociale.

Et pour son parent :

- Favoriser l'accès à la reprise d'un travail et ainsi concilier vie professionnelle et personnelle,
- Favoriser la participation du parent à l'accueil de son enfant
- Favoriser les échanges avec l'équipe, les autres parents et ainsi sortir de l'isolement.

L'enfant en situation d'handicap possède un Protocole d'Accueil Individualisé pour bénéficier d'un accompagnement spécifique. Il a pour objectif de définir un ensemble de conduites à tenir face aux problématiques de santé de l'enfant. Ce projet permet d'apporter tous les soins nécessaires à l'enfant dans une démarche de qualité et de respect. Ainsi que de rassurer les

parents, l'assistante maternelle et l'équipe encadrante de ce suivi. Il a une durée d'un an. Un exemplaire de ce PAI est conservé dans le dossier médical de l'enfant. L'assistante maternelle possède un double à son domicile dans le cadre du secret partagé et bénéficie d'un temps de formation et d'explication avec l'infirmière.

Au départ de l'enfant de la structure, ce projet est remis aux familles en appui pour l'entrée à l'école ou en organisme spécialisé. Il est possible de prolonger l'accueil dans le service jusqu'à ses 6 ans, selon la demande de la famille et en lien avec le besoin de l'enfant et du groupe. Une demande est alors faite auprès du médecin de la PMI qui donnera l'accord final.

II) Les valeurs déclinées dans le quotidien de l'enfant

Les valeurs définies par l'ensemble de l'équipe se ressent dans l'accompagnement qui est prôné auprès des enfants et des familles. La qualité d'accueil est recherchée dans chaque temps d'une journée.

a. L'accompagnement de l'enfant au domicile de l'assistante maternelle

« Etre attaché à quelqu'un signifie seulement qu'en cas de détresse, on se tourne vers cette personne pour y trouver un sentiment de sécurité. L'attachement est donc une dimension très particulière des liens interpersonnels effectifs durables et importants entre deux personnes. »

Mary Ainsworth

1. L'accueil de la famille

L'arrivée et le départ se déroule au domicile de l'assistante maternelle à l'horaire prévu dans le contrat. Il est possible également que l'enfant soit accueilli directement dans les locaux de la crèche familiale selon le planning d'activité.

Chaque matin et chaque soir, l'assistante maternelle a un temps d'échange avec le parent. Il est primordial qu'une relation de confiance soit construite au fil du temps afin que les parents puissent être sereins de confier leurs enfants. Avant d'accueillir l'enfant, l'assistante maternelle a conscience que le premier éducateur est le parent. Si le parent réussit à établir cette confiance dans l'accompagnement du professionnel, l'accueil de l'enfant va se dérouler dans de meilleures conditions. L'assistante maternelle s'engage à accueillir la famille :

- Avec une entière disponibilité,
- Avec un respect,
- A être à son écoute et échanger sur l'enfant.

Afin d'assurer sa continuité éducative et ainsi être cohérent pour le bien-être de l'enfant.

Chaque assistante maternelle met en place un rituel face à la séparation en veillant à laisser la relation intime entre le parent et l'enfant. Selon le domicile des assistantes maternelles, un lieu d'accueil est défini. C'est un endroit où l'enfant va développer les repères de la séparation quotidienne.

L'accueil pour l'enfant se joue également face au groupe. Les assistantes maternelles mettent en place un temps du « Bonjour », cela peut se faire par contact direct (par exemple, faire une bise sur la joue du copain) selon l'envie de l'enfant, ou par la verbalisation de l'adulte auprès des autres enfants. Les assistantes maternelles mettent en avant l'accueil individuel de l'enfant et cela passe par la verbalisation du prénom, les retrouvailles avec chaque enfant et un espace à lui pour ses affaires. Certaines apprécient également mettre en place un temps « météo des émotions » pour les enfants plus grands ayant acquis le langage afin d'échanger sur son émotion du jour. Il est important qu'à l'arrivée de l'enfant, ses émotions soient prises en compte. L'assistante maternelle est à l'écoute de ses pleurs, sa colère. Sa sécurité affective et émotionnelle est favorisée.

Les assistances maternelles veillent à prendre le temps pour l'enfant de dire « au revoir » à son parent. Ce temps ne doit pas être trop long car la séparation parent/enfant peut être plus compliquée. L'assistante maternelle veille à prendre le temps d'accompagner l'enfant dans :

- L'aide au déshabillage selon les compétences,
- D'annoncer le déroulement de la journée pour favoriser la sécurité affective,
- D'inviter l'enfant à un temps de jeu libre pour s'immerger dans le lieu.

2. La séparation quotidienne de l'enfant

Chaque jour, l'enfant est confronté au départ de son parent. Cela peut être un déchirement pour lui et il peut être submergé par l'émotion. L'assistante maternelle a conscience que cette émotion ne doit pas être reniée. Au contraire, elle va être dans l'empathie et laisse le temps à l'enfant d'accepter que son parent revienne le rechercher dans la journée (mise en place de rituel, verbalisation).

Il sera demandé aux parents d'amener chaque matin son objet transitionnel, dit le « doudou ». Il apporte une sécurité affective à l'enfant car il fait le lien avec ses parents et son environnement lorsqu'il part sur l'extérieur sans leur présence. Le doudou est choisi par l'enfant ; et cela peut être une peluche, un vêtement de son parent, un tissu ... ou encore sa tétine. La tétine a une activité, dans un premier temps, de succion. Mais jusqu'à ses 6 mois, elle peut être la relation avec son environnement. Indépendamment de l'alimentation, la tétine peut aider l'enfant à canaliser ses émotions.

Par la suite, dès l'acquisition du langage, les assistantes maternelles aident l'enfant et les parents à lui faire comprendre que la tétine ne sera utilisée que pour des temps définis. Cela dans le but d'éviter, par la suite, des troubles du langage.

3. L'adaptation

Une période d'adaptation est mise en place pour chaque enfant avant la rentrée effective. Ce temps est tout aussi important pour l'enfant, que son parent, et l'assistante maternelle. L'adaptation est primordiale pour la famille afin de faire découvrir progressivement le nouvel environnement d'accueil qui s'offre à l'enfant. Cette étape va peu à peu permettre à l'enfant et l'assistante maternelle de se connaître et s'appréhender. L'enfant va découvrir les nouveaux changements qui s'offrent à lui : découverte de nouvelles odeurs, de nouveaux sons, d'un nouvel

espace... Un changement qui n'est pas anodin pour lui et qui demande une préparation en amont quel que soit son âge.

De plus, ce temps d'adaptation est la première phase d'amorce à la séparation, plus ou moins long selon le besoin de l'enfant et de ses parents. Les objectifs de l'adaptation pour l'enfant sont :

- Se familiariser avec son nouvel environnement à son rythme
- Apprendre à faire confiance au nouvel adulte qui s'occupera de lui
- Accepter progressivement la séparation avec ses parents
- Appréhender de nouveaux repères

Il est demandé à chaque parent d'amener un objet transitionnel avec leur odeur afin de maintenir un lien pour l'enfant. Il sera tout aussi important que le parent et l'assistante maternelle verbalise chaque départ à l'enfant. Partir sans prévenir n'a pas de bienfait pour l'enfant et va générer une insécurité. Verbaliser le départ peut entraîner des pleurs mais l'assistante maternelle est garante de prendre son émotion en compte et de rassurer l'enfant au maximum.

La période d'adaptation se décline sur des durées différentes pour amener les rencontres progressivement. La programmation se déroule sur deux semaines :

■ La première semaine se décline entre une à trois heures d'accueils :

La première heure se déroule en dualité : présence de l'enfant et de l'assistante maternelle uniquement. Les autres enfants ne sont pas présents (en dehors des heures d'accueil des enfants ou temps de siestes). Cela permet à l'assistante maternelle d'être disponible individuellement et à l'écoute de l'enfant.

Les heures qui suivent sont une invitation à la rencontre avec les enfants accueillis quotidiennement chez l'assistante maternelle. Selon les capacités de l'enfant, l'assistante maternelle prendra le temps de faire les présentations entre les enfants afin que chacun puisse trouver sa propre place au sein de ce nouveau groupe formé.

■ La deuxième semaine : Durée de trois heures à 5 heures :

Les temps suivants vont permettre de découvrir le rythme de l'enfant au quotidien et ainsi pouvoir questionner de nouveaux les parents si besoin, avant que l'accompagnement à la journée débute. Cela peut être une fois le matin avec le repas du midi et une fois l'après-midi avec un temps de sieste et le goûter.

A la fin de cette période d'adaptation, la directrice contactera l'assistante maternelle et les parents pour faire un point quant à son déroulement. Il est possible d'ajouter des temps supplémentaires en cas de difficulté pour l'enfant de s'adapter à cette nouvelle situation.

4. Les transmissions

Le temps de transmission est primordial au parent pour connaître la journée et ressentir de leurs enfants. C'est ce temps qui va permettre l'instauration d'un climat de confiance.

Il se déroule à chaque arrivée et à chaque départ de l'enfant. Le matin, c'est le parent qui transmet les informations sur l'état général de l'enfant afin que l'assistante maternelle puisse poursuivre

l'accompagnement durant la journée et ainsi être cohérente dans la pratique. Le soir, c'est l'assistante maternelle qui retranscrit la journée au parent. Des outils écrits peuvent être utilisés par les assistantes maternelles, cela peut être des cahiers de suivi, des affichages, ou encore par l'envoi de photo par message durant la journée d'accueil. Durant ce temps de partage, des conseils peuvent être apportés.

Dans ces transmissions, il y aura un point oral:

- L'hygiène
- Les repas et menu du jour
- Le sommeil
- Les jeux auxquels il a participé
- Des anecdotes de la journée...

Ce temps n'a pas forcément le besoin d'être long mais il est nécessaire pour répondre aux questionnements du parent sur la journée de leur enfant. C'est un instant précieux pour mettre en avant la coopération et le travail d'équipe entre professionnel et parent. L'accompagnement de l'enfant sera d'autant plus cohérent.

5. Le sommeil

Suivant le rythme de sommeil de l'enfant, l'assistante maternelle adapte sa journée en fonction de ses siestes. Un accompagnement adapté aux besoins de l'enfant est mis en place ainsi qu'un aménagement de l'espace : bercements, luminosité, présence de l'adulte, musique douce... Ces techniques peuvent permettre à l'enfant de trouver son sommeil en se sentant en sécurité émotionnelle et psychique. Il est également possible que l'assistante maternelle veille à proposer un contenant à l'enfant si le lieu ne le rassure pas (exemple : coussin d'allaitement sous le drap housse afin que la tête de l'enfant soit contenu).

Un rituel pour la mise à la sieste est proposé chaque jour afin que l'enfant y soit préparé, cela peut être un temps lecture ou chanson. Chaque enfant possède une turbulette et un lit individuel. Les chambres sont équipées de babyphones infrarouge afin de garantir la sécurité physique de l'enfant et visualiser sa qualité de sommeil.

Pour les enfants plus grand, l'autonomie est favorisé dans le déshabillage et le parcours pour aller jusqu'à la chambre. Pour les nourrissons, ils ne rejoignent pas un lit durant leurs premiers mois. En effet, les assistantes maternelles veillent à installer à espace dans la salle de vie afin de les garder en visu et à proximité.

6. Le repas

Le repas étant fournis aux enfants par le service, c'est l'assistante maternelle qui a à charge de préparer chaque jour les repas. Les courses sont faites en dehors des temps d'accueil des enfants. Certaines réalisent les repas accompagnés des enfants. Les plus grands, s'ils le souhaitent, peuvent participer. Les plus petits apprécient regarder. Elles veillent, avec l'aide de l'équipe encadrante, à ce que les repas soient adaptés à l'âge et au régime alimentaire de l'enfant.

Le passage à table est riche en échange autour des aliments, du goût, des sensations que cela produit chez l'enfant ou encore des couleurs. C'est un moment convivial qui permet au groupe de se retrouver ensemble. L'assistante maternelle :

- Met en place des moments de transitions avant le passage à table : rangement des jouets
- Met en place le rituel « lavage de main »
- Accompagne l'enfant à manger seul : technique de l'utilisation de la deuxième cuillère
- Favorise l'autonomie avec la mise soi-même du bavoir ou encore dans l'aide de l'installation de la table selon les capacités et souhaits de l'enfant.



7. Les soins

L'assistante maternelle veille à ce que l'enfant soit dans le confort le plus total et le change régulièrement dans la journée. Elle veille à ne pas réaliser des soins ou actes intempestifs. Les soins apportés à l'enfant sont prodigués dans le respect de son intimité. Selon l'espace prévu à cet effet, l'assistante maternelle met des mots sur ces gestes afin d'apporter une sécurité affective à l'enfant et un climat serein. Le jeu peut être également proposé en cas de difficulté pour l'enfant de se détendre ou il peut y avoir la proposition des objets transitionnels qui vont le rassurer.

L'apprentissage de la propreté se fait en lien avec les capacités et désirs de l'enfant mais aussi en concertation avec les parents. Régulièrement dans la journée, l'assistante maternelle propose le pot à l'enfant sans le braquer, ni le frustrer. Elle fait confiance à l'enfant lors de cet apprentissage et ne le force pas. Des supports de jeu, livres, peuvent être proposés à l'enfant pendant cette étape afin de dédramatiser certaines situations.

Tout acte médical est proposé de manière douce à l'enfant. Tout se passe dans la verbalisation pour le rassurer.

8. L'éveil, le jeu

L'éveil se fait quotidiennement au travers de jeu libre où l'enfant se déplace librement pour explorer l'espace. Dans l'environnement, tout est prétexte au jeu et naturellement il est source de stimulation. L'assistante maternelle a une participation différente face au jeu :

- Le laisser jouer seul, « s'ennuyer » : l'enfant est finalement toujours en action même s'il ne joue pas. Il observe, il rêve. De plus, dans son futur, cela entraînera chez lui une gestion de son temps libre.
- Le laisser jouer avec ses pairs : création d'interactions avec ses pairs et source d'imitation. Si l'enfant entre en conflit avec ses pairs, l'assistante maternelle le laisse, dans un premier temps, gérer le conflit entre eux. Sauf en cas d'insécurité, l'adulte intervient en mettant des mots sur les gestes et les émotions que cela engendre pour chacun.
- Favoriser la motricité libre des bébés pour le développement de ses capacités psychomotrices.

L'assistante maternelle observe les enfants dans leurs jeux et reste disponible, à tout moment, pour interagir ou les accompagner selon leurs demandes.

L'assistante maternelle invite l'enfant à des jeux définis ou temps calme selon ses observations : temps d'atelier en groupe ou atelier d'éveil avec les bébés. Elle veille à ce que l'enfant stimule ses potentialités et maintient le lien avec le projet pédagogique de la structure.

Des sorties extérieures peuvent être proposées par l'assistante maternelle. Il faut, cependant, que la sortie soit pédagogique. Le parent est averti. De même que l'équipe encadrante.



b. L'accompagnement de l'enfant au sein des locaux de la crèche familiale

La venue des enfants et assistantes maternelles est un moment pour se retrouver régulièrement. Chaque assistante maternelle s'engage à venir dans les locaux une journée et demi par semaine au minimum et n'excède pas trois jours. Sauf en cas de besoin d'accueil exceptionnel type accueil de remplacement ou besoin de l'assistante maternelle.

Quel que soit le stade de développement psychomoteur, affectif et cognitif, chaque enfant va pouvoir :

- Se divertir,
- S'exprimer,
- Découvrir son corps et se sentir à l'aise,
- Affiner ses mouvements,
- Inventer,
- S'imaginer,
- Créer,
- Vivre avec les autres ...

Pour le professionnel, ce lieu est un espace d'observation pour échanger, analyser, répondre aux besoins d'un groupe d'enfants ou encore pour s'appuyer sur les ressources de chaque collègue pour réadapter sa pratique.

1. Le fonctionnement des séances collectives par demi-journée, animée par l'EJE

L'organisation générale

L'enfant participe une fois par semaine à une séance collective au sein des locaux de la crèche familiale en demi-journée. Il est accompagné systématiquement de son assistante maternelle de référence afin de lui amener la notion de repère, pour qu'il se sente en sécurité et ainsi découvrir ce nouvel environnement de manière serein. Au fil des séances, il sera amené à se détacher progressivement de son assistante maternelle lorsqu'il se sentira capable de faire face à la séparation. Cela dans l'objectif de favoriser la rencontre, les échanges riches et ainsi développer un contact plus facile lors des possibles remplacements d'assistantes maternelles.

Ce temps permet à l'enfant de découvrir progressivement sa capacité de socialisation envers ses pairs (tout âge confondu) mais aussi de nouveaux adultes.

Les séances obligatoires sont animées par l'éducatrice de jeunes enfants. Cependant, les assistantes maternelles restent actrices dans ces temps. D'ailleurs, afin de valoriser les assistantes maternelles dans leurs savoir-faire, elles peuvent effectuer une partie d'animation de manière ponctuellement dans l'année, en binôme et en soutien de l'EJE.

Il existe deux formes de séance collective :

➔ *Les temps obligatoire :*

Les assistantes maternelles s'engagent à venir participer à ce temps une fois par semaine à la crèche. Il est proposé à un groupe de trois à quatre assistantes maternelles (9 à 12 enfants maximum) et se déroule sur des demi-journées.

Les différentes activités proposées aux enfants, durant le temps collectif, sont reproduites sur les autres temps afin de permettre une équité chez les enfants. Cela peut être modifiable en fonction des différentes tranches d'âge et du rythme de développement de l'enfant.

Les groupes d'assistantes maternelles sont définies par l'équipe encadrante afin :

- D'avoir un visu pour l'équipe encadrante sur les venues et les besoins d'urgence du service,
- Favoriser les repères des enfants en maintenant une régularité,
- Favoriser la connaissance entre collègues, le travail d'équipe et la cohésion d'équipe.

➔ *Les temps sur inscription :*

Une semaine par mois, les temps sont sur inscription mais reste tout de même obligatoire. En fonction du contenu des activités du jour, les assistantes maternelles peuvent s'inscrire à la séance de leur choix afin de :

- Répondre aux besoins de développement des enfants accueillis à son domicile

- Favoriser l’écoute et les souhaits de l’équipe

Afin que les assistantes maternelles puissent s’organiser, un planning au mois est défini. Il est demandé aux assistantes maternelles de venir en séance en prenant en compte le rythme de l’enfant : maladie, période d’adaptation, temps de sommeil, ...

Durant ces temps sur inscription, les groupes d’assistantes maternelles sont modifiées. Cela apporte :

- Favoriser la connaissance des assistantes maternelles entre elles et des enfants de la crèche familiale
- Favoriser la richesse professionnelle d’une équipe
- Favoriser la cohésion et l’esprit d’équipe

Le parent peut avoir connaissance de ce planning en faisant la demande auprès de l’assistante maternelle.

Déroulement type des séances collectives

Un déroulement des séances type a été créé. Les séances du matin se déroulent entre 8h00 et 11h30 maximum (lors des repas départ 12h30) et les séances de l’après-midi entre 14h45 jusqu’au départ de l’ensemble des enfants. Les séances du matin sont privilégiées

Accueil Dès 8h00 ou dès 14h45	Les accueils le matin sont possibles dès 8h00 et peuvent être échelonnés jusque 9h15. Les assistantes maternelles préviennent l’éducatrice de jeune enfants pour les arrivées avant 8h30 si elles ne seront pas présentes pour l’accueil. L’assistante maternelle arrive le matin avec les enfants ou il est possible que le parent se présente directement dans les locaux avec son enfant. En cas d’absence de l’assistante maternelle, c’est l’EJE qui prend connaissance des transmissions et le relai dans l’accueil jusqu’à l’arrivée de l’assistante maternelle. Les assistantes maternelles viennent en séance en poussette ou en voiture. Deux places de parking sont réservées aux assistantes maternelles. Pour les assistantes maternelles venant en voiture, il est possible qu’elle puisse demander de l’aider à l’équipe encadrante pour accompagner les enfants à atteindre les locaux situés au 2^{ème} étage. L’entraide entre collègues est valorisé. En séance, toutes les assistantes maternelles portent une aide entre elles pour le déshabillage par exemple.
Jeu libre : de 8h00 à 9h15 ou de 14h45 à 15h15	Un temps de jeu libre est proposé de 8h00 à 9h15 afin que chaque enfant prenne ses marques dans l’espace de vie. C’est un temps qui permet également aux assistantes maternelles de se retrouver et d’échanger si besoin sur leur quotidien. Les échanges sont informels et permettent d’éviter l’isolement de l’équipe, de garder le lien. Les enfants peuvent découvrir les jeux d’accueils et s’imprégner du lieu à leurs rythmes.
Vers 9h15	Après le rangement, les enfants et adultes sont invités à venir s’installer

ou vers 15h15 Temps du « bonjour » :	dans l'espace regroupement. Une chanson pour se dire « Bonjour » est chantée et chaque enfant et adulte sont salués. La crèche familiale met en avant l'individualité de chaque enfant dans le groupe en le nommant. Les signes du langage signé sont utilisés (Makaton). Durant ce temps, les enfants et assistantes maternelles découvrent le thème du jour. Des outils sont utilisés : cela peut être un livre, une marionnette, des images, etc.
Vers 9h30 ou vers 15h30 Proposition de jeu dirigé	Selon le thème du jour, des ateliers pour les marcheurs et non marcheurs sont proposés : L'éveil aux 5 sens pour les bébés. Ainsi que des temps moteurs qui leurs permettent d'évoluer progressivement au fil de leur développement. La motricité libre est favorisée. Les ateliers pour les grands sont variés et ont pour but de stimuler, éveiller les apprentissages. Ces temps sont non imposés et un lien est fait avec le projet pédagogique. Les enfants sont encouragés, valorisés à développer leur imagination, créativité, et l'équipe met un point d'honneur à ce qu'avant tout l'enfant prenne plaisir.
Vers 10h15 ou Vers 17h Jeu libre	Provoque chez l'enfant la notion de plaisir, de création et développe sa communication. Divers jeux sont proposés aux enfants afin que chacun puisse avoir une satisfaction dans sa quête de découverte. L'enfant décide lui-même d'inviter l'adulte.
Vers 10h45 Vers 17h45 Temps calme	Temps de relaxation, temps comptines ou livres
Vers 11h15 ou Vers 16h Repas/Goûter	Les enfants sont invités à manger dans les locaux de la crèche familiale.
Départ vers 11h15-30 Départ échelonné à partir de 16h	L'équipe encadrante apporte une aide aux assistantes maternelles pour accompagner les enfants à se préparer. Les enfants sont préparés verbalement au retour à la maison ou domicile de l'assistante maternelle. Le rituel est le rangement des jouets.

Les anniversaires

Chaque enfant a une place à part entière au sein de la crèche familiale. L'anniversaire est un événement particulier pour l'enfant et l'équipe de la crèche souhaite que celui-ci soit partagé

avec l'ensemble des enfants. L'assistante maternelle prépare un gâteau et le groupe d'enfants accompagné des adultes chantent la chanson d'anniversaire et invitent l'enfant à souffler sa bougie.

Quand il n'est pas possible de le faire à la crèche, l'assistante maternelle l'organise à son domicile.



Les temps de repas

Une fois par mois, chaque enfant et assistante maternelle partagent un repas dans les locaux de la crèche familiale. Un menu est défini en amont afin que tous les enfants mangent le même repas. Un atelier culinaire est proposé dans la matinée et dégusté durant le temps du repas, cela peut être l'entrée, une partie du plat ou le dessert qui est réalisé. Les légumes et fruits de saison sont favorisés.



Les sorties extérieures

Des sorties sont proposées aux enfants et assistantes maternelles : bibliothèque, musée, jardin public, ferme, verger, etc. Cela permet à l'enfant de s'ouvrir sur le monde extérieur. Ce sont des moments riches en émotion pour les participants. L'adulte est ravi de pouvoir faire découvrir un nouveau lieu et faire partager de nouvelles connaissances à l'enfant.

Un bilan en équipe est fait lors des réunions de service afin de réadapter l'action. Les assistantes maternelles peuvent faire des propositions de sorties ou d'intervenants. Ces sorties sont toujours en lien avec le thème du projet pédagogique défini par l'équipe pour l'année.

Les parents sont avertis en amont de la sortie et peuvent donner leurs autorisations ou non.



2. Les venues des assistantes maternelles à la journée

Chaque assistante maternelle est invitée à venir partager une journée complète par semaine au minimum dans les locaux de la crèche familiale. Durant cette journée, elles sont en autonomie. L'EJE ou un membre de l'équipe pédagogique est présent dans les locaux ou joignable par téléphone à tout moment de la journée.

Les temps de repas et de sieste se déroulent au sein des locaux.

Quels sont les effets recherchés ?

Pour l'enfant	Permettre de lui proposer davantage de temps collectif : - Favorise la socialisation, les enjeux et les interactions - Accès à des jeux divers pour développer les compétences - Accès à de nouveaux espaces plus fréquemment Préparation pour l'école : - Repas en plus grand groupe - Sieste dans un dortoir Facilitateur pour les accueils de remplacement : - Pas de séparation entre le groupe d'enfants - Repères du lieu - Repères avec l'équipe encadrante et davantage avec la présence de l'EJE
Pour l'assistante maternelle	Favoriser l'entraide et le sentiment d'appartenance à un groupe Apporte un changement dans le quotidien du domicile Baisse du sentiment de routine Brise l'isolement Apport d'aide dans l'accompagnement de l'enfant, permet le passage de relai lorsque qu'une assistante maternelle rencontre des difficultés Baisse des interdits pour l'enfant dans la découverte du lieu d'accueil entre salle de vie et domicile Favoriser le bien-être et le soin de soi Travailler sur des projets de la crèche familiale
Pour les familles	Augmentation des accueils : - Mise en place d'accueils d'éveil et inclusifs

	- Mise en place des accueils occasionnels et d'urgence Solution de remplacement pour les familles afin de maintenir une continuité vie professionnelle et personnelle Etre rassuré lors de l'accueil de l'enfant
Pour l'équipe encadrante	Observations sur les pratiques de l'équipe et les besoins des enfants : permet un meilleur accompagnement Mise en place de temps de réunion pour l'analyse de pratique de manière plus régulière / Soutien dans la réflexion / Suivi et mise en pratique des projets Prise en compte de la demande des familles et de l'équipe dans le souhait de mettre en place davantage de collectif.

Fonctionnement générale

Les accueils et départs des enfants peuvent se faire au sein des locaux de la crèche familiale ou au domicile selon l'organisation de l'assistante maternelle et de ses différents contrats. En cas de retard de la famille, l'accueil de l'enfant se fait dans les locaux de la crèche.

Quatre assistantes maternelles peuvent être accueillies simultanément par demi-journée (matin et après-midi) mais les locaux pour la sieste sont possibles pour trois assistantes maternelles soit 9 à 12 enfants.

La notion de référence entre l'enfant et son assistante maternelle reste inchangée. Les arrivées et départs sont gérés par l'assistante maternelle de référence.

Un membre de l'équipe encadrante est toujours disponible physiquement ou par téléphone pour répondre aux interrogations possibles.

L'accès aux matériels pédagogiques et jeux sont en libre-service pour les proposer à l'enfant. Chaque semaine, l'EJE effectue la rotation des jouets. L'assistante maternelle peut également se déplacer dans le stock de jeux au multi-accueil ou encore utiliser les salles du rez-de-chaussée. Un planning d'accès aux salles est défini.

Une sortie dans les jardins sont réalisée une fois par jour quand le temps le permet et cela tout au long de l'année. Cela peut être aussi dans les alentours d'Hazebrouck type jardin public, square de jeux par exemple.

Le menu pour le repas est identique pour l'ensemble des enfants et est préparé par l'assistante maternelle de référence. Il est possible qu'une partie du repas se réalise lors d'un atelier culinaire avec les enfants par exemple le dessert.

Afin de faciliter les transmissions, des outils ont été créés tels que

- Un tableau pour le menu et les activités proposées à l'enfant, destiné à informer les parents,
- Un tableau dans l'espace de change pour noter les soins. Ce dernier est transportable pour en discuter avec le parent le soir.
- Un tableau dans la salle de vie pour connaître les enfants présents avec leurs horaires.

Une journée type a été réalisé par les assistantes maternelles et l'équipe encadrante.

Les venues à la journée sont planifiés par l'équipe encadrante et la présence des assistantes maternelles sont en lien avec leurs contrats. Ils sont définis à l'année. (de septembre à août)
Le planning est revu chaque mois pour la prise en compte des changements possibles suite à des remplacements, arrivée de nouvelles familles ou encore congés des assistantes maternelles.

A tout moment, l'assistante maternelle peut annuler sa venue selon une raison médicale que ce soit pour elle ou pour l'enfant.

Favoriser les accueils occasionnels, d'urgence et de remplacement

La venue en journée des assistantes maternelles permet également de pouvoir garantir des accueils occasionnels, d'urgence et de remplacement.

Chaque assistante maternelle a la possibilité d'accueillir un 4^{ème} enfant uniquement dans les locaux de la crèche familiale. C'est un réel atout pour répondre aux besoins des familles.

- **Accueil occasionnel** : Pour les parents ne travaillant pas et qui ont le souhait de faire appel à un mode d'accueil de courte durée ou ayant un objectif particulier (exemples : préparation à l'école ou de favoriser progressivement une séparation) peuvent faire appel à la crèche familiale. Une assistante maternelle de référence sera définie.
Ce type d'accueil n'engendre pas de venue supplémentaire de l'assistante maternelle et des créneaux seraient proposés à la famille selon sa disponibilité.

- **Accueil d'urgence** : Durant trois semaines et selon les jours où son agrément de trois enfants est complet, l'assistante maternelle de référence viendra dans les locaux de la crèche familiale accueillir l'enfant en accueil d'urgence pour permettre aux parents de trouver une solution d'accueil.
Le planning est alors révisé pour permettre de s'adapter aux besoins de la famille.
Il est possible que ce type d'accueil engendre une venue plus importante de l'assistante maternelle ou la création d'un binôme. De ce fait, elle est en droit d'accepter ou de le refuser.

- **Accueil de remplacement** : Lors d'un arrêt ou congés d'assistantes maternelles, il est possible que le service manque de disponibilité ou engendre des changements journaliers d'accueil pour l'enfant soit une complication pour maintenir sa sécurité affective.
De ce fait, lors d'indisponibilité au domicile, les accueils de remplacement se feront au sein des locaux de la crèche familiale. Les parents peuvent poursuivre leurs activités professionnelles et l'enfant est rassuré d'être dans un lieu connu avec des professionnelles connues également.

III) Les locaux de la crèche familiale et le matériel à disposition

« Le Jardin des enfants » regroupe deux structures dont une au rez-de-chaussée et une autre au second étage du bâtiment. Le rez-de-chaussée permet au jeune enfant de s'épanouir sur

une surface de 600m². Le 2^{ème} étage contient 128m². Chaque espace est conçu et réfléchi de manière à ce que l'enfant puisse évoluer à son rythme et se tourner vers l'autonomie.

a. Les locaux

L'enfant a accès à différents espaces au sein de la crèche. L'équipe veille à la sécurité de ce lieu. Mais l'aménagement des espaces va au-delà de la sécurité et chaque recoin du lieu à une spécificité particulière pour lui. Le mobilier est conçu à la taille de l'enfant, avec du matériel à sa portée afin qu'il puisse disposer d'une liberté dans ses mouvements, ses choix, et ainsi favoriser son autonomie. Le plafond est bas ce qui permet une contenance et éviter l'effet grand espace.

La salle de vie de ce 2^{ème} étage est totalement ouvert. L'enfant peut ainsi passer d'espace en espace sans avoir le sentiment de barrière et donc de se retrouver frustrer face à une porte. Cette liberté lui permet de se séparer plus facilement de son assistante maternelle car il a conscience qu'il pourra aller à sa rencontre dès son envie. Cependant, l'aménagement permet de cloisonner des espaces et ainsi contenir l'enfant dès qu'il y a un besoin.

Tous les meubles sont sur roulette ce qui est un gain de praticité pour aménager l'espace selon le type d'activité souhaité.

L'espace est composé de :

- D'une **salle de vie** dans laquelle des coins ont été aménagés de manière à ce que chaque enfant puisse évoluer selon son envie et son rythme :

- *Espace d'accueil*: A l'entrée de la salle de vie, les enfants ont la possibilité d'avoir des portes manteaux adaptés à leur taille, des paniers avec leurs photos sont à proximité. Les adultes invitent les enfants à développer leurs autonomies pour le déshabillage.

Une table à langer est présente également pour permettre aux assistantes maternelles de dévêtir les enfants.

Un range doudou/tétine est également présent sur le mur à l'entrée, si l'enfant le souhaite, il pourra le mettre à cet effet et venir le chercher quand il en aura le besoin.



- *Espace de jeu symbolique* : Cela peut être représentatif d'une cuisine, d'une nurserie ou encore d'un établi pour bricoler. Le jeu symbolique permet à l'enfant d'imiter l'adulte ou entre enfant. L'imitation est positive pour le

développement de l'enfant notamment pour favoriser la communication, le partage ou encore l'empathie.

- *Espace de jeu de construction* : Permet à l'enfant ses premières expérimentations, explorations.



- *Espace cocooning* : Ce coin aménagé, principalement, de fauteuils et coussins et destiné aux jeux calmes. Il est possible de venir avec des non marcheurs pour mettre en place du sensoriel ou encore un marcheur peut s'installer pour regarder un livre.
- *Espace moteur* : Favorise la liberté de mouvement selon le rythme de l'enfant et répond à sa satisfaction d'exploration.
- *Espace repas* : Régulièrement, les enfants sont invités à se regrouper dans l'espace repas pour des moments de partage et de convivialité.



- *Espace de regroupement* : Favorise les temps de partage en groupe (temps du « Bonjour », chansons, lecture).



- D'une **cuisine pédagogique** : La cuisine, haut lieu où les dangers sont présents. La crèche familiale a souhaité équiper sa salle de vie avec une cuisine adaptée à la taille de l'enfant. L'enfant a ainsi la liberté de mouvement pour participer à un atelier culinaire en imitation de l'adulte.

De plus, les rangements ont été pensés selon l'autonomie de l'enfant. Ainsi, tous les placards du bas sont équipés de couverts plastiques, bavoirs et gants de toilette pour pratiquer les tâches du quotidien. Il se responsabilise et sa confiance en lui augmente.



- D'une **salle de rangement** : Non accessible pour l'enfant mais pratique pour l'adulte pour ranger les chaises hautes pour le repas. Les conditions physiques des agents sont favorisées.
- D'une **salle de change** composée d'éléments pour l'hygiène de l'enfant, de matelas à langer, de toilettes conçu à la taille de l'enfant.
- D'une **salle pour préparation d'activité** : Non accessible à l'enfant, l'adulte peut préparer son activité tout en gardant un œil sur la salle de vie où joue les enfants.
- D'un **dortoir**, composé de trois lits à barreaux,
- D'un **2^{ème} dortoir**, de 10 à 12 couchages maximum, composé de lits à barreaux et lits bas.



Des salles au rez de chaussée sont mutualisées avec le multi-accueil :

- **Salle sensorielle** : Propice aux stimulations sensorielles et à la détente faisant appel aux 5 sens (le toucher, le goût, l'odorat, la vue, l'ouïe).
- **Salle de motricité** : Un espace est totalement dédié à l'expérimentation de son corps. L'enfant peut librement tester ses capacités motrices pour sauter, ramper, courir, lancer, etc.
- **Piscine à balles** : a de nombreux bienfaits dans le développement psychomoteur chez l'enfant quel que soit son âge. En plus d'adorer fortement, l'enfant découvrir davantage son corps et ses mouvements.
- **Salle d'infirmerie**.
- **Trois espaces extérieurs** : un jardin, une terrasse, un accès à des jeux moteurs (toboggan, escalier, tunnel).



b. Le matériel à disposition et la place de l'adulte

Les jeux sont changés régulièrement afin de permettre à l'enfant d'explorer de jour en jour de nouveaux objets, d'expérimenter, d'entrer en contact avec ses pairs de manière diverses. De plus, ils sont proposés en nombre afin de limiter les interactions dites « négatives ». Cependant, celles-ci ne sont pas totalement supprimées car elles ont un réel intérêt sur le développement de l'enfant notamment sur sa prise de conscience de soi et des autres.

Les séances collectives permettent aux assistantes maternelles d'observer les enfants accueillis régulièrement à leur domicile d'une façon différente. De même, que l'équipe encadrante veille au bon développement de l'enfant. La place de l'adulte a tout un intérêt à être réfléchi par l'équipe afin de permettre à l'enfant de se sentir en sécurité pour explorer les différents espaces :

- L'adulte n'est pas toujours dans le faire-faire et l'enfant pourra choisir s'il veut ou non qu'un adulte se joigne à lui pour jouer,
- Les adultes sont dispersés dans la salle afin que les enfants osent aller à la découverte des jeux divers qui sont proposés dans la salle de vie.

c. Les bureaux de l'équipe encadrante

L'équipe encadrante se trouve au sein de deux bureaux différents situé au 2^{ème} étage à proximité de la salle de vie et du 2^{ème} dortoir. Sa situation dans le bâtiment a de nombreux avantages :

- Disponibilité pour les assistantes maternelles et familles lors de leurs venues en séances collectives.
- La notion de confidentialité est garantie pour les parents et agents.
- L'EJE peut à tout moment avoir le besoin de revenir dans son espace sans à avoir à quitter l'équipe d'assistantes maternelles trop longtemps.
- La communication au sein de la crèche familiale est très importante et se nourrit quotidiennement de transmission formel et informel. Cette proximité est un atout pour échanger sur l'ensemble des événements d'une journée.

IV) Le remplacement d'une assistante maternelle

Lors d'une absence de l'assistante maternelle (maladie ou congés), le service propose à la famille une solution de remplacement soit au domicile d'une autre assistante maternelle soit dans les locaux de la crèche familiale en fonction de la disponibilité. Si le service est dans l'impossibilité de répondre à cette demande de place, une orientation au multi-accueil peut être proposée à la famille selon la disponibilité.

L'assistante maternelle de remplacement connaîtra l'enfant grâce à la participation des séances collectives et aura en possession tous les éléments concernant les habitudes de l'enfant afin que l'accueil se déroule dans de bonnes conditions. Si la famille souhaite rencontrer l'assistante maternelle en amont, il sera possible de la rencontrer en amont ou de lui téléphoner pour les premiers échanges. Une visite des pièces où l'enfant a accès sera proposé par l'assistante maternelle. Il convient aux parents de s'assurer du confort de l'enfant pendant la journée et

prépare ainsi le trousseau de l'enfant avec par exemple les objets transitionnels (doudou et/ou tétine), vêtement de rechange, etc. Ces informations sont notées dans la fiche de remplacement.

Un autre document (*cf:annexe 2*) est transmis à la famille : « Mon enfant bénéficie d'un remplacement : Que-je prévoir en tant que parent ? ». Dans ce flyer, est expliqué le fonctionnement et ce qu'il faut prévoir pour un remplacement programmé (suite à un congé de l'assistante maternelle par exemple) et un remplacement d'urgence (suite à un arrêt maladie).

Dès l'acceptation de la famille, une fiche de présentation de l'assistante maternelle (*cf: annexe 3*) est envoyée aux parents par mail dans laquelle est notifiée :

- Son identité,
- Ses coordonnées,
- Ses besoins en matériel pour l'accueil et l'accompagnement de l'enfant,
- Son fonctionnement,
- Sa photo.

Cela a pour but que le remplacement se passe de manière sereine pour le parent et l'assistante maternelle qui ne se connaissent pas.

A chaque fin de remplacement, il est demandé à l'assistante maternelle et aux parents de faire un retour sur le vécu de l'enfant, ses ressentis afin de réadapter si besoin la pratique pour que le remplacement se déroule sous de meilleurs auspices à l'avenir. De plus, cela permet de proposer régulièrement la même assistante maternelle quand son accueil s'y est bien déroulé.

Partie 3 : L'accueil du parent : Place prépondérante dans la vie de la crèche familiale

Le parent tient une place prépondérante dans la vie de l'enfant. Au sein de la crèche familiale, l'ensemble de l'équipe souhaite que le parent bénéficie d'un accueil de qualité : l'écoute, le non-jugement et la communication sont les mots clés pour accompagner le parent à gérer sa difficulté de séparation avec son enfant et à développer une relation de confiance avec le professionnel. Cet accompagnement débute dès la pré-inscription et se prolonge tout au long de l'accueil de l'enfant dans la structure.

I) Comment inscrire son enfant au sein de la crèche familiale ?

a. La pré-inscription

Chaque parent, au sein de la ville d'Hazebrouck, a le choix de trouver un système d'accueil pour son enfant selon son besoin. Il existe quatre modes d'accueil : Le jardin des enfants composé d'un multi-accueil de 37 places, d'une crèche familiale de 36 places, d'assistantes maternelles indépendantes et de trois MAM (maison d'assistantes maternelles).

Les familles souhaitant inscrire leur enfant au sein de l'une des structures du Jardin des enfants peut être accompagné s'ils le souhaitent. En effet, un temps de rencontre peut être programmé avec les secrétaires du Jardin des enfants pour échanger sur le fonctionnement de ces deux types de structures. Le fonctionnement de la crèche familiale et du multi-accueil sont expliqués aux parents de manière précise et concise afin que leurs souhaits d'accueil soit ajusté au plus près de leurs besoins et demandes. Une fois, le choix de la famille réalisé, une fiche de pré-inscription doit être rempli avec pour élément :

- Les coordonnées de la famille,
- Le nom et prénom de l'enfant ainsi que sa date de naissance,
- Son besoin en terme d'entrée dans la structure/les horaires et jours d'accueil/type d'accueil,
- Un tableau à cocher avec les raisons/souhaits d'entrée en collectivité : Orientation par un service extérieur, mode de garde ou encore souhait de socialisation.
- Puis, à la fin du document, la famille peut indiquer souhaiter être orienté dans une autre structure ou rester sur la liste d'attente si lors de la commission d'attribution de places il a été indiqué un manque de disponibilité de place (orientation du dossier possible au Multi-accueil ou Relai Petite Enfance).

Une signature de la famille et la date du jour doivent apparaître sur cette fiche.

Les informations peuvent être également retrouvé sur le site de la ville d'Hazebrouck dans l'onglet « Enfance » puis « Crèche familiale ». Le fonctionnement général de la structure est expliqué. Puis un lien permet de télécharger le document et de le transférer à l'adresse mail poleenfance@ville-hazebrouck.fr. Il sera réceptionné par l'une des secrétaires du Jardin des enfants et retransmis aux directeurs des structures concernées.

Cette fiche est étudiée durant les commissions d'attribution de place pour chaque structure. Pour les inscriptions avant la naissance de l'enfant, la famille est en charge d'appeler le service pour confirmer sa demande après la naissance de l'enfant.

Avant la date officielle de la commission, la secrétaire de la crèche familiale appelle l'ensemble des familles afin de connaître des changements éventuels suite à leurs demandes afin d'être au plus juste pour les disponibilités de places.

b. La commission d'attribution des places

Chaque semestre, une commission d'attribution des places est organisée afin d'étudier en intégralité toutes les demandes d'entrées. Des critères de priorités sont définis et actés en conseil municipal :

- Les résidents de la commune,
- La date d'enregistrement du dossier de pré-inscription,
- La présence d'un frère ou d'une sœur dans la structure afin d'éviter de séparer les fratries,
- Les enfants en situation d'handicap et donc le handicap est compatible avec la vie en collectivité,
- Les personnes bénéficiaires de minima sociaux ou réinsertion professionnelle,
- Le temps d'accueil.

L'article L.2324-1 du code de la santé publique, prévoit les modalités selon lesquelles les établissements d'accueil du jeune enfants garantissent des places pour l'accueil d'enfants non scolarités âgés de moins de six ans à la charge des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle. Cela signifie qu'une attention est portée particulièrement aux familles en insertion sociale ou/et professionnelle dont les ressources sont inférieures au RSA. La crèche familiale a le souhait de favoriser le retour à l'emploi des familles et réserve 1 place pour 20 enfants. Il est à savoir qu'aucune condition d'activité professionnelle des parents ou assimilée n'est exigée.

Cette commission est gérée par :

- L'élue, chargée à la petite enfance
- La responsable du pôle population
- La directrice de la crèche familiale

Une assistante maternelle est proposée pour l'accueil de l'enfant selon les places disponibles chez les assistantes maternelles et de la situation géographique de la famille (domicile ou trajet professionnel).

Suite à la commission, les familles reçoivent un courrier, dans un délai d'une quinzaine de jours, où est mentionnée la réponse à la demande d'inscription :

- *En cas de non acceptation* : La demande des familles est orientée vers un autre service selon son choix (Multi-accueil ou Relai d'Assistants Maternels). Ou il est possible que la famille a le souhait que sa demande d'inscription soit de nouveau sur la liste d'attente pour être étudiée à la commission suivante.

- *En cas d'acceptation* : Les familles sont invitées à prendre contact avec le service dans le délai mentionné afin de valider la place, retirer le dossier d'inscription au secrétariat afin de pouvoir remplir en amont le dossier de l'enfant. Une date de rendez-vous est à fixer avec la directrice pour établir le contrat d'accueil de l'enfant.

c. L'inscription

Le rendez-vous d'inscription est décliné en deux temps :

Tout d'abord, au sein des locaux de la crèche familiale, les parents et la directrice pourront :

- Echanger sur le règlement de fonctionnement du service ainsi sur le projet éducatif,
- Répondre aux interrogations de la familles,
- Vérifier ensemble si le dossier d'inscription est complet,
- Etablir le contrat d'accueil et d'adaptation,
- Visiter les locaux.

Puis, un second temps sera consacré à la rencontre au domicile de l'assistante maternelle pour une première rencontre en compagnie de la directrice. L'assistante maternelle pourra prendre un temps pour se présenter et découvrir l'enfant qui sera accueilli. Ce temps est très important pour les parents et l'enfant afin de faire connaissance avec la professionnelle, les lieux, son fonctionnement journalier.

La présence de la directrice à ce temps permet de faire la passerelle entre l'administratif et l'accueil de l'enfant au domicile de l'assistante maternelle. Mais également de mettre en avance l'importance du lien relationnel pour l'équipe de la crèche familiale.

Un rendez-vous semestriel est mis en place avec la famille afin de faire le point sur l'accueil de l'enfant et de réadapter le contrat d'accueil. Cependant, l'équipe encadrante reste disponible à tout moment de l'année pour les rencontres physiques comme téléphoniques.

d. La rencontre avec l'assistante maternelle

La première rencontre avec l'assistante maternelle qui sera en référence est primordiale. En effet, il n'est déjà pas simple pour une famille de ne pouvoir choisir son assistante maternelle. Le premier abord doit ainsi permettre de connaître le fonctionnement et l'accompagnement que prône l'assistante maternelle ainsi que de se sentir rassurer à l'idée que son enfant va être accueilli dans des conditions sereines.

Cette étape est également primordiale pour l'assistante maternelle. En effet, cette rencontre est source d'impatience et de plaisir. Mais cela peut être source de stress en ouvrant ses portes à de nouvelles personnes. Le dialogue va permettre à l'assistante maternelle de découvrir l'identité de l'enfant, son rythme, et sa famille. Et la présence de la directrice permet de transmettre aux parents la notion d'équipe et de soutien au sein de la crèche familiale.

Après ses présentations, l'assistante maternelle fait visiter les pièces de son domicile où l'enfant a un accès mais également d'expliquer son fonctionnement, ses valeurs, sa mise en place du projet d'établissement à son domicile et ses outils de transmission. Puis, les points importants

du règlement de fonctionnement sont revus (horaires, modalités en cas d'absences, de maladies, de traitements, la prise en compte du rythme de l'enfant et son respect, l'établissement du dialogue pour favoriser la relation de confiance, ...).

Le nom de l'assistante maternelle est transmis aux parents ainsi que ses coordonnées lors du rendez-vous d'inscription.

Le choix de l'assistante maternelle est défini selon :

- Les places disponibles au sein du domicile des assistantes maternelles,
- De l'équilibre dans les agréments des assistantes maternelles,
- La zone géographique quand cela est possible.

II) L'accueil de l'enfant chez l'assistante maternelle

a. Le temps d'adaptation

L'adaptation ne s'applique pas simplement à l'enfant. Ce temps est également tout aussi important pour le parent tout comme pour l'assistante maternelle. Tout changement peut entraîner une crainte et la période d'adaptation a pour objectif d'amener progressivement un premier lien d'attachement et de confiance dans la relation parent/enfant/assistante maternelle. Ces temps ont été également d'autres objectifs tels que :

- Expérimenter progressivement la séparation avec son enfant
- Découvrir le professionnel qui va accueillir son enfant (le domicile, la famille, les autres enfants, ses habitudes professionnelles, l'accompagnement quotidien)
- Se rassurer sur les compétences professionnelles de l'assistante maternelle
- Transmettre les habitudes de vie et capacités de son enfant

Au fil des rencontres, le parent va développer sa relation de confiance avec l'assistante maternelle et ensemble ils pourront réadapter l'accompagnement de l'enfant afin qu'il bénéficie d'un épanouissement total.

Il est totalement possible que le parent et l'assistante maternelle se crée des outils de communication unique. En effet, chaque individu a des besoins qui diffèrent et c'est à l'assistante maternelle d'ajuster sa pratique pour être dans une position rassurante et transparente.

Sa manière de mettre en place ses transmissions peut être différent d'une famille à une autre, l'assistante maternelle a la capacité de s'adapter aux demandes des familles et peut compter sur le soutien de l'équipe encadrante si besoin pour réfléchir à de nouveaux outils.



b. La relation triangulaire enfant/parent/assistante maternelle

La relation parent-assistante maternelle est un lien professionnel et est basé uniquement sur l'accompagnement de l'enfant en prenant en compte les souhaits de la famille sauf si cela va à l'encontre du bien-être de l'enfant.

Avant la mise en place de la période d'adaptation, les assistantes maternelles ont le besoin de découvrir l'enfant et son histoire afin d'adapter au mieux ses pratiques pour son bien-être. Chaque assistante maternelle tisse un lien fort avec l'enfant et sa famille qui est basé sur la collaboration. Il est nécessaire pour le rythme et les apprentissages de l'enfant, qu'une continuité éducative soit mise en place entre le domicile familial et celui de l'assistante maternelle. L'assistante maternelle prend en compte les besoins et exigences des familles et le dialogue est basé sur l'écoute et la sincérité. Cela va permettre un accueil de qualité pour l'enfant.

La gestion, administrative et financière, est gérée en totalité par le service ce qui permet d'éviter des discordes qui pourraient être perturbants pour l'enfant et la relation parent-professionnelle. Il est important de comprendre que la relation créée entre le parent et l'assistante maternelle a une répercussion directe sur l'enfant et son état émotionnel.

En cas de discordes entre le parent et l'assistante maternelle, l'équipe encadrante est présente de manière neutre pour échanger avec les deux partis et ainsi rétablir le dialogue de manière progressive et de trouver des solutions.

Plusieurs fois dans l'année, l'équipe de la crèche familiale a pour souhait de mettre en avant cette relation triangulaire grâce à des actions collectives parentales tels que la participation à des ateliers lors de la grande semaine de la petite enfance (semaine nationale favorisant la relation parent, enfant, professionnel).



III) La participation du parent à la vie de la crèche familiale

L'équipe de la crèche familiale souhaite laisser une grande place à la venue des parents, au sein des locaux du Jardin des enfants, pour partager des moments d'échanges avec les professionnels sur l'accueil de l'enfant. Et ainsi permettre aux parents et aux enfants de partager des moments individuels autour d'ateliers ludiques ou encore de faire découvrir l'environnement quotidien de l'enfant.

a. Les séances collectives et temps fort

Les familles ont la possibilité de venir partager un temps convivial avec son enfant et les assistantes maternelles lors :

- De séances collectives ou sorties extérieures : Les parents peuvent faire la demande auprès de leur assistante maternelle qui en échangera avec le service pour définir la date.
- D'ateliers parents-enfants organisés soit par la crèche familiale ou lors de temps festifs (Carnaval, fête de l'été, fête de Noël etc.) organisés chaque année par l'ensemble des équipes du « Jardin des enfants ».

Pour la réalisation d'évènements ou projets avec les enfants, les parents sont invités à amener des objets de la maison afin de favoriser les échanges parent-enfant sur le vécu de l'enfant au sein de son lieu d'accueil quotidien et de valoriser l'individualité de chaque enfant.



b. Les réunions d'information

Une réunion d'information a lieu en septembre pour l'accueil des nouvelles familles et la présentation de projets annuels de la crèche familiale. Les familles sont invitées à une réunion d'information, organisée par l'équipe encadrante, pour présenter le projet pédagogique de l'année et transmettre des informations relatives au fonctionnement. Les familles peuvent échanger sur les différents points mis à l'ordre du jour et faire part de leurs questionnements ou souhaits. Ce temps se déroule en dehors de la présence des enfants et se termine par un temps convivial afin de faciliter les discussions avec les professionnels ou autres parents en individuel. Lors de cette réunion, aucune problématique ou situation individuelle ne sera évoquée ou abordée.

Cette réunion a pour but de :

- Favoriser la rencontre avec les assistantes maternelles, et les parents.
- Evaluer les besoins des familles et leurs souhaits
- Valoriser le travail de l'équipe, présenter le projet de l'année ainsi que les partenariats
- Etre attentif à la bonne évolution de projet d'établissement de la structure
- Laisser la parole aux familles sur le quotidien des enfants au sein de la crèche familiale.

c. Les moyens de communication

Le parent a un contact quotidien auprès de son assistante maternelle pour échanger sur l'accueil de l'enfant. Les échanges avec le service se font plus rares et se déroulent avec deux principaux canaux de communication :

- Par téléphone,
- Par mailing.

L'équipe encadrante de la crèche familiale communique des informations concernant l'accueil de l'enfant non urgente par mail. En effet, cela permet aux parents de prendre connaissance des informations à un moment propice dans leur journée.

Le téléphone sera utilisé pour les informations à caractère d'urgence ou prioritaire.

Pour des rencontres physiques, l'équipe reste disponible pour convenir d'un rendez-vous.

L'établissement des contrats se fera sur une prise de rendez-vous avec la directrice et l'assistante maternelle ne sera pas en charge de transmettre ces documents aux familles pour la signature. Seuls des documents à caractère non confidentiel pourront être transmis aux assistantes maternelles pour les parents ; tels que des invitations à des temps forts ou encore des documents informatifs.



Partie 4 : Le suivi pédagogique : Travail d'équipe source de cohésion et de cohérence

« Lorsque la démarche pédagogique n'est pas réfléchie, le professionnel ne peut se rallier à un projet commun »

Christine Schuhl

Au sein de la crèche familiale, l'équipe encadrante met en avant l'atout indispensable qu'est le travail en équipe pour l'accueil du jeune enfant et de sa famille. Chaque professionnel a ses compétences et son savoir-faire. Le travail d'équipe amène à chaque individu de nombreuses qualités qui aura un impact positif sur sa pratique : L'analyse, l'écoute, l'entraide, le respect, la remise en question, ou encore le développement et l'enrichissement de ses connaissances et compétences.

I) Les temps de réflexion en équipe

a. Les réunions de service

Des réunions de service sont mises en place à une fréquence d'environ toutes les six semaines et sont animées par la directrice.

Ces temps permettent à l'équipe de se retrouver pour :

- Echanger,
- Mener des réflexions,
- Prendre du recul,
- Evaluer,
- Réadapter,
- Interroger nos actes...

Sur la pratique quotidienne et les projets de la crèche familiale ; cela est primordial pour donner du sens aux missions envers le public.

Chaque assistante maternelle s'engage à être présente à toutes les réunions, à respecter la charte d'équipe définissant les valeurs à prôner dans le groupe et chacune a une place à part entière pour s'exprimer.

Avant chaque réunion, les assistantes maternelles reçoivent par mail l'ordre du jour et est invité à partager en amont de la réunion ces souhaits à aborder.

Malgré un ordre du jour, un temps est systématiquement réservé à l'équipe pour échanger sur un sujet de leur choix.

Un compte rendu est élaboré par la secrétaire et chaque assistante maternelle reçoit un exemplaire par mail.

b. Les journées pédagogiques

La crèche familiale définit deux à trois journées pédagogiques dans l'année. La présence de l'ensemble de l'équipe est obligatoire.

Suite aux observations, difficultés rencontrées, ou encore désirs de l'équipe, un thème est défini pour développer une pratique, des connaissances ou un savoir-faire. Ces journées peuvent être animées par un intervenant extérieur ou par l'équipe encadrante. De la formation de groupe peut également avoir lieu lorsqu'un thème doit être développé pour l'ensemble des assistantes maternelles.

c. Les ateliers d'analyse de la pratique

Travailler dans le secteur de la petite enfance est une grande responsabilité. Préparer les adultes de demain n'est pas chose simple au quotidien. Cela entraîne du stress, de la fatigue. Il est important pour qu'un enfant rayonne que les accueillants le soient également. Pour pouvoir accueillir de manière sereine au quotidien les enfants, il faut que chaque professionnel se sente bien, gai et disponibles. Les ateliers d'analyse de la pratique doivent être un lieu où la parole est libre et non jugeant. Ils sont animés par une psychomotricienne extérieure à la structure et il n'y a pas de personnel hiérarchique.

Ces ateliers sont un outil de régulation dans la pratique. Ils permettent de prendre du recul sur des situations vécues comme compliquées et d'apporter de la positivité et du non jugement de soi pour permettre de mieux rebondir dans l'accompagnement auprès des enfants. Les échanges d'expérience permettent au professionnel de ne pas se sentir seul et se sentir compris.

Six ateliers par an sont mis en place pour permettre à l'équipe d'assistantes maternelles :

- De partager les situations dites « délicates » et ainsi d'y donner un sens, une approche psychologique de la petite enfance,
- De mettre à jour les pratiques professionnelles,
- Développer la coopération et la cohérence des pratiques de l'équipe.

d. L'utilisation d'outils de travail

Ces outils permettent à l'équipe de travailler sur une base commune, d'établir des objectifs et ainsi apporter une cohérence dans le travail. Au sein de la crèche familiale, l'équipe d'assistantes maternelles et équipe encadrante ne peuvent se voir tous les jours. La mise en place de ces outils fait le lien pour l'ensemble de l'équipe et ainsi apporte une meilleure connaissance des actions, de sa réflexion, de son analyse, de son déroulement et des évaluations. La communication au sein de l'équipe y est favorisée. Plusieurs outils sont réalisés tels que :

- *Les plannings d'activité*

Chaque mois, les assistantes maternelles reçoivent un planning sous forme de tableau semestriel où est mentionné toutes les dates des séances collectives avec le contenu des activités qui seront proposés, les anniversaires des enfants ou encore les dates des réunions de service. Sur chaque

date, il est noté la présence des assistantes maternelles, cela permet à l'équipe d'avoir un mémo pour ainsi planifier leur semaine, la communiquer aux parents, et préparer l'enfant.

Mois de mars 2019 :

Du 25 au 29 mars : Les temps en violet sont obligatoires

	Lundi 25	Mardi 26	Mercredi 27	Jeudi 28	Vendredi 29
Accueil dès 8h		Atelier culinaire : Réalisation de cup cake		Pour tous : « Tous en bleu ! » Venue d'Amélie	
**Présence l'équipe dès un souflet d'arrivée avant 8h30		Atelier sensoriel : Manipulation bouchons liège		Atelier sensoriel : Manipulation bouchons liège	
Salle libre dès 14h30	Temps libre :			Groupe 1 : A la découverte du « Parol, pas parol »	Temps libre :

Mois de AVRIL 2019 :

Du 1^{er} au 5 avril :

	Lundi 1er	Mardi 2	Mercredi 3	Jeudi 4	Vendredi 5
Accueil dès 9h		Sur inscription Atelier relaxation : Yoga			
		Atelier manuel : Décoration de Plâques piste graphique collective			
Accueil dès 14h45	Temps libre :			Sur inscription Atelier moteur : Danse sensorielle	Sur inscription Atelier moteur : Parcours
				Atelier manuel : Décoration œuf de pâques (peinture pompom)	Atelier manuel : Collage d'haricots blancs de poussin
17h - 18h30		Réunion groupe B		Réunion groupe A	

○ Les fiches action et fiche bilan

Les fiches action et les fiches bilan sont utilisées dans le cadre d'action appelé « temps fort ». Mettre par écrit la réflexion d'équipe permet de recentrer chaque action et ainsi définir le déroulement, les objectifs et d'en faire une évaluation pour ainsi prendre du recul et réadapter les actions dans un futur. L'équipe d'assistantes maternelles apprécie cet outil qui leurs permettent d'être informé de tous les événements se déroulant au sein du Jardin des enfants.

○ Compte rendu de réunion

Après chaque réunion de service, un compte rendu est établi dans lequel tous les échanges et réflexions d'équipe y sont annotés. C'est un réel outil pour observer les évolutions des réflexions, de rechercher des informations passées ou encore se souvenirs de décisions actées.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE SERVICE

DU 06 JUIN 2019

Présentes : Mme LESAGE Julie (Directrice) Mme VERHAEGE Elodie (Adjointe de Direction) Mme COQUEREL M. Laure (Assistante de Direction) Mesdames les assistantes maternelles : Mme JEANNE Christelle- Mme LALEU Valérie – Mme FARDEL Laurence- Mme REBBACHE Sabine- Mme FOLLET M Christine- Mme CHANTRY Odile Absente excusée : /
Ordre du jour : - Différentes informations - Retour sur l'intervention de Mme Valembois - Validation fiches de remplacement - Protocoles (lavage de nez – change)
1 - Différentes informations Mme Lesage débute la réunion par la transmission et rappel de différentes informations : • La réunion du 02 juillet est annulée • L'analyse de pratique est maintenue le jeudi 04 juillet (18h45-20h15) • La journée pédagogique du 11 juin aura lieu de 09 h à 18 h avec une pause méridienne de 2 heures. Deux groupes seront mis en place pour la matinée : ○ 1^{er} groupe : santé et hygiène ○ 2nd groupe : approfondissement du projet pédagogique L'ensemble de l'équipe travaillera l'après-midi sur la création des outils réfléchis le matin. Pour finir la journée, Mme Gambier présentera à l'équipe le « Makaton » Aucunes questions de la part de l'équipe sur ces différentes informations.

- *Les rapports d'activité annuels*

Les rapports d'activités retracent l'ensemble des événements dans l'année précédente. Une analyse du public et des besoins sont réalisés ainsi que les actions qui sont menées. Cet outil est une véritable aide pour la prise de recul et ainsi dans la mise en place de nouvelles actions favorisant la prise en compte des besoins du public et de l'équipe.



II) Le suivi individuel de chaque assistante maternelle

a. Les visites à domicile

- *Les visites spontanées*

L'équipe de direction réalise des visites régulières au domicile de chaque assistante maternelle sans qu'elle en soit avertie. Elles ont pour intérêt de prendre un temps individuel avec l'assistante maternelle. Cette visite permet d'échanger sur l'accueil de l'enfant et sa famille, de faire un point sur chaque enfant au niveau de son développement (alimentation, éveil, sommeil, hygiène) et ainsi apporter, si besoin, des conseils ou s'ouvrir à de nouvelles pratiques. La sécurité du matériel utilisé par l'enfant et les pièces, où il a accès, sont vérifiées régulièrement.

- *Les visites programmées*

Ces visites peuvent être également programmées à la demande de l'assistante maternelle. En effet, l'assistante maternelle peut rencontrer des difficultés passagères selon l'accompagnement d'un enfant à son domicile. L'équipe encadrante est alors présente et à l'écoute pour réfléchir ensemble à la pratique.

- *Le point trimestriel sur l'accompagnement de l'assistante maternelle*

Chaque trimestre, un point en présence de l'assistante maternelle, l'EJE et la directrice est réalisé. L'objectif est de retracer les événements des derniers mois lors des venues en collectif et reprendre les éléments qui ont été compliqué pour l'enfant ou l'assistante maternelle. Ou encore

d'évaluer les objectifs que l'assistante maternelle s'était fixé quant à un projet ou une action éducative envers l'un de ses accueils. Cette analyse va permettre d'accompagner au mieux l'assistante maternelle dans son quotidien et reprendre les actes éducatifs que l'EJE a pu repérer en séance collective ou un retour de parent. Cette rencontre peut aussi avoir lieu en présence d'un parent qui aimerait un point sur l'accueil de son enfant.

○ *Les ateliers à domicile*

Selon les besoins à développer dans la pratique de l'assistante maternelle ou des besoins spécifiques d'un enfant, l'éducatrice de jeunes enfants peut mettre en place une action éducative au domicile.



b. La formation

Chaque assistante maternelle a le droit à la formation continue dans sa carrière. Elle peut soit en faire la demande selon son projet professionnel ou l'équipe encadrante peut l'inviter à s'y inscrire selon les observations faites au domicile ou lors des venues en séance collective afin qu'elle puisse travailler de manière à approfondir un thème.

c. Les évaluations annuelles

L'évaluation annuelle est propre à chaque professionnel de la crèche familiale. Il est mis en place sous la forme d'un entretien individuel avec la directrice du service et les événements fort de l'année y sont repris pour échanger sur les ressentis, la pratique, les souhaits futurs, les besoins de l'agent et ainsi progresser pour répondre à ses missions premières. C'est un outil d'auto-évaluation retraçant son année.

d. La disponibilité et l'écoute de l'équipe encadrante envers chaque assistante maternelle

L'assistante maternelle est le seul adulte auprès de l'enfant dans son quotidien. Travailler au sein d'une crèche familiale a pour intérêt de ne pas se sentir seul dans sa pratique. L'équipe encadrante veille à se rendre disponible pour toute demande ou urgence de l'assistante maternelle. A tout moment, l'assistante maternelle peut joindre un membre de l'équipe par mail, par téléphone et peut faire la demande d'un déplacement dans l'immédiat. La capacité d'écoute de l'équipe encadrante permet à l'assistante maternelle d'évacuer son stress, ses tensions, ses difficultés quotidiennes.

Un portable d'urgence est mis en place pour permettre un contact facilitateur. Il est utilisé davantage pour les périodes de fermeture de la structure soit entre 6h30-8h00, 12h-14h et 17h-21h30.

Partie 5 : Le partenariat : la richesse dans le travail de coopération

La crèche familiale a la chance d'être implantée sur un territoire riche qui comporte divers modes d'accueil pour le jeune enfant ainsi que des structures permettant de diversifier les actions d'accompagnement.

Cette richesse a permis de mettre en place de la mutualisation entre services petite enfance mais également de mener des actions pour l'accueil et suivi des enfants en situation de handicap. Au fil des années, ces partenariats ne cessent d'évoluer et de s'enrichir. Ainsi, la qualité d'accueil est consolidée et un soutien spécifique est apporté envers les familles pour répondre à leurs différents besoins variés.

I) L'ouverture sur l'extérieur

L'art a de multiples bénéfices sur le développement des comportements prosociaux de l'enfant : l'entraide, le partage, l'empathie, la créativité. Mais également sur le plan émotionnel. La crèche familiale veille à ouvrir l'enfant à tout type d'art : éveil musical, danse corporelle, littérature enfantine, activités manuelles sous différentes formes. La crèche familiale met également en place des partenariats avec des acteurs majeurs du territoire pour y contribuer.

a. La bibliothèque

Le livre est un outil d'une richesse incroyable et qui peut aider l'enfant à affronter de grandes étapes grâce à l'imagination et la magie des livres. Dès le plus jeune âge, les enfants ont la possibilité de découvrir ses livres grâce à la musicalité, aux couleurs, aux mots, aux intonations, aux histoires ou encore grâce à la manipulation.

Afin de familiariser l'enfant autour du livre et qu'il se l'approprie, la bibliothèque d'Hazebrouck et la crèche familiale se sont engagées à mettre en place des actions mensuelles. L'intervenante de la bibliothèque propose dans un premier temps, une animation lecture puis les enfants ont la possibilité de les manipuler. Cette rencontre est alternée dans deux lieux différents : à la crèche familiale et dans les locaux de la bibliothèque. Il est également possible que la bibliothèque invite la crèche familiale à participer à des ateliers mélangeant les livres à l'art comme pour les Bouquinales, chaque année, où un auteur de littérature enfantine vient à la rencontre des enfants pour faire partager son savoir-faire.





b. Le musée

La ville d'Hazebrouck a la chance de posséder un musée où regorge toute une richesse culturelle. Des actions de partenariats ponctuelles peuvent être menées avec la crèche familiale afin d'ouvrir l'enfant au plaisir de l'art.

c. Le pôle musique

Des séances ponctuelles d'éveil musical ou découverte d'instruments peuvent être mises en place en partenariat avec l'école de musique d'Hazebrouck. Il est important que l'enfant se familiarise à la voix au travers de comptines, de berceuses et de chansons à texte. Mais également en manipulant des instruments de musique pour qu'il expérimente. La crèche familiale a le souhait d'inviter l'enfant à développer sa sensibilité artistique et à affiner son ouïe. De plus, la musique a de nombreux intérêts. En effet, ses capacités d'écoute, de concentration, d'expression et de communication vont être stimulées.



d. Les intervenants extérieurs

La crèche familiale fait appel à des intervenants extérieurs selon le projet pédagogique annuel. Cela peut être des intervenants liés à l'art, au jardinage, le cirque, la musique ou encore la danse. Cela permet à l'enfant de s'ouvrir à de nouvelles expériences riches en découverte. De même, pour les professionnels, il est intéressant de voir les différentes possibilités que l'on peut proposer à l'enfant pour développer ses acquisitions.





e. Les actions passerelles et intergénérationnelles

○ *Le centre de loisirs*

Un accueil de loisirs, pour les enfants scolarisés, est proposé par le service jeunesse de la ville d'Hazebrouck les mercredis et vacances scolaires.

L'enfant quittant la crèche familiale aura la possibilité si les parents le souhaitent de le côtoyer. En accord avec le service et les parents, l'équipe encadrante et les assistantes maternelles pourront, le temps d'un mercredi matin, accompagner l'enfant à se familiariser avec le lieu et son fonctionnement dès le mois de mai.

○ *L'école*

L'entrée à l'école est une nouvelle étape pour l'enfant et son parent. Afin que ce changement s'effectue en douceur, un travail avec l'école Pasteur d'Hazebrouck est mis en place pendant la période scolaire. Le parent et l'enfant sont invités à participer à des ateliers collectifs avec la classe de maternelle afin de découvrir les prémisses et le fonctionnement d'une classe. Durant trois matinées, l'enfant sera convié avec son parent à participer à une activité dirigée par l'enseignante en collaboration avec l'éducatrice de jeunes enfants, référent de ce projet.

○ *Les actions intergénérationnelles*

Afin de créer un lien social entre les personnes âgées et les jeunes enfants, des actions ponctuelles sont réalisées avec le CCAS d'Hazebrouck et plus particulièrement les résidences « Samsoens » et « Roland ». Pour les personnes âgées, il y a un intérêt dans la lutte face à l'isolement de leur quartier mais également pour leur permettre de participer à des temps festifs. Pour le jeune enfant, il est intéressant de développer davantage sa capacité de socialisation par la rencontre de nouvelles personnes et lieux et d'inculquer le respect et lien intergénérationnel.





Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 059-215902958-20240403-DEL056CM3424-DE

S²LO

II) Partenariat avec les structures d'accueil d'enfant porteur de handicap

La crèche familiale axe ses accueils sur une réelle égalité de chance en offrant un accueil identique et adapté à tous les enfants quel que soit son handicap ou maladie chronique et ce dans le respect de sa dignité.

Des synthèses sont mises en place lorsque l'enfant est accueilli dans les deux établissements simultanément, avec la directrice adjointe, infirmière. Un bilan de l'accueil est effectué pour repenser et réadapter les pratiques et actes quotidiens qui vont permettre à l'enfant d'évoluer à son rythme.

a. L'association : « Les Papillons Blancs »

Un travail de partenariat est construit annuellement avec l'association « les Papillons Blancs » d'Hazebrouck. Une convention a été signée entre l'association et le Jardin des enfants en 2018.

L'équipe de la crèche familiale a ainsi pu bénéficier de formation sur l'accueil d'enfant porteur de troubles et à l'accueil d'un enfant en situation d'handicap. Chaque assistante maternelle a pu développer ses connaissances sur de la notion et les représentations du handicap et ainsi harmoniser les pratiques d'équipe autour de l'accueil, l'observation et l'accompagnement de l'enfant, sa famille et de ses pairs.

L'association est une aide extérieure sur laquelle la crèche familiale peut s'appuyer pour comprendre des situations particulières ou encore pour organiser, avec l'aide de la famille, un accompagnement spécifique à l'enfant.

« Les papillons blancs » est composé d'un service parentalité. Il est possible que ce service contacte la crèche familiale pour permettre à des parents en situation de handicap de bénéficier d'un mode d'accueil pour leur enfant et ainsi leur permettent d'effectuer un travail. Un partenariat sur l'accompagnement et suivi de l'enfant est mis en place avec les éducateurs spécialisés du service.

b. Le centre médico-psychologique – CMP

Une psychomotricienne, du centre médico-psychologique de Merville, est présente chaque jeudi, dans les locaux du Jardin des enfants, et peut être présente lors d'une séance collective à la demande de l'équipe. Ceci dans l'objectif d'observer un enfant dont les professionnels ont un questionnement sur son développement, son comportement. Le parent est alors informé des inquiétudes et pourra rencontrer s'il le souhaite la psychomotricienne pour un temps d'échange

au CMP de Merville ou locaux du Jardin des enfants. Une autorisation d'observation est demandé au parent lorsque la psychomotricienne observe un besoin d'approfondissement.

c. L'hôpital de jour : « L'Orange Bleue »

L'Orange bleue est un hôpital de jour accueillant des enfants porteurs d'handicap sur des temps partagés pour observer l'enfant et élaborer un projet de soins.

Un partenariat a été construit avec l'équipe du Jardin des enfants afin de permettre à chaque enfant de découvrir la différence et construire des relations sociales empathiques et d'entraide.

l'équipe de la crèche familiale peut être amené à accueillir un professionnel de l'Orange Bleue accompagnée d'un enfant à venir partager un temps de jeu avec les autres enfants présents dans la structure. L'émulation du groupe d'enfants et les propositions des adultes permettent à l'enfant de stimuler ses potentialités et ses compétences pour ainsi en acquérir des nouvelles notamment sur le plan social et émotionnel.

De plus, la pluri-professionnalité de l'équipe de l'Orange bleue (infirmière, psychologue, psychomotricienne, etc.) permet, avec l'équipe de la crèche familiale, d'échanger sur des expériences et de développer ses connaissances afin de garantir le meilleur accueil qui soit pour chaque enfant.

III) La mutualisation au sein du pôle population

a. Le multi-accueil

Le multi-accueil est un établissement d'accueil du jeune enfant qui propose un accueil collectif pour les enfants de 2 mois à 4 ans, du lundi au vendredi de 7h30-19h.

Le partenariat se situe à différentes échelles :

- La crèche familiale et le multi-accueil partagent les mêmes locaux ainsi que le matériel. Le personnel du Jardin des enfants est dans une optique de collaboration et de partage.
- Des séances collectives et temps fort mutualisées sont réalisées. Cela permet aux enfants d'aller vers de nouvelles rencontres. De plus, les professionnelles du multi-accueil et les assistantes maternelles partagent leurs expériences et savoir-faire.
- L'accueil des familles : Afin de répondre aux besoins des familles, la crèche familiale et le multi-accueil orientent des demandes de pré-inscription et mettent en place des accueils de remplacements pour des enfants de la crèche familiale lors qu'il n'y a plus de disponibilité ou encore la mise en place des accueils mixtes sur une courte ou longue durée.



b. Le relai petite enfance

Le Relai Petite Enfance ont leurs bureaux situés au rez-de-chaussée du Jardin des enfants et l'équipe accueille les assistantes maternelles indépendantes et les enfants en séance de regroupement dans la salle de vie de la crèche familiale chaque lundi matin et un vendredi matin les semaines paires. La crèche familiale poursuit sa mutualisation au travers des jeux éducatifs.

Chaque année, le RPE et la crèche familiale se réunissent pour organiser une action de partenariat réunissant les assistantes maternelles indépendantes avec les assistantes maternelles de la crèche familiale. L'objectif étant de développer les échanges d'expérience.

Puis, la crèche familiale oriente des demandes des familles lorsque la directrice ne peut répondre aux besoins d'accueil de la famille par manque de place.



c. Le service scolaire, périscolaire et jeunesse

La crèche familiale a le souhait d'accentuer des actions passerelles avec les services compétences dans l'accueil de l'enfant. Le but étant de préparer l'enfant au mieux au nouvel étape qu'il va connaître dans l'avenir et ainsi favoriser sa bonne adaptation. Le partenariat avec le service scolaire, périscolaire et jeunesse est construit pour mettre en place les actions passerelles

avec les centres de loisirs. De plus, selon le besoin du service, le local du 2^{ème} étage leur est prêté pour leur permettre de mettre des actions avec les enfants des écoles.



IV) Le lien avec les organismes extérieurs

a. La Protection Maternelle et Infantile (PMI)

La crèche familiale travaille en étroite liaison avec le service de la PMI en garantissant le respect des conditions d'accueil de l'enfant au sein de la structure et au domicile des assistantes maternelles. Elle délivre les autorisations de dépassements d'accueils quand cela est possible et est apport de conseils pour soutenir l'équipe, les familles et les accompagner.

De plus, la PMI peut solliciter le service pour la mise en place d'accueils d'éveil en accord avec les familles. Ces accueils permettent de stimuler les potentialités de l'enfant et d'accompagner le parent dans son rôle parental. Un projet d'accueil d'individualisé est alors réalisé avec la famille, la directrice de la crèche familiale et la PMI.

De plus, une convention a été signée entre le Conseil Départemental et la crèche familiale pour la mise en place d'accueil d'éveil.

Cet accueil d'éveil concerne les enfants de moins de 6 ans n'ayant aucun mode d'accueil et dont les parents ne satisfont pas l'intégralité des besoins de stimulation des enfants.

Il est réalisé pour 6 heures par semaine maximum (soit deux venues par semaine de trois heures).

Le Département prend en charge cette facturation et la tarification sera le tarif moyen de l'année en cours.

L'enfant est accueilli au domicile d'une assistante maternelle qui sera la référente de la famille. Pour l'épauler, l'infirmière du service se chargera de faire le suivi de l'enfant et fera du lien avec l'équipe encadrante et la puéricultrice de la PMI. Un PAI sera établi avec la PMI, l'infirmière du service et les parents. La durée maximale sera de 6 mois.

Les objectifs de la mise en place de cette convention :

- Favoriser le développement harmonieux de l'enfant,
- Développer les compétences parentales



b. La CAF et la MSA

Ces organismes assurent une aide financière aux établissements d'accueil de jeunes enfants et veillent à ce que chaque famille puisse bénéficier d'un mode d'accueil pour leur enfant qui réponde à leurs besoins afin de concilier vie professionnelle et familiale. Ils sont également dans un positionnement de soutien d'aide dans l'accompagnement ou création de projet facilitant la qualité d'accueil des familles tel que des aides à la subvention pour du mobilier.

Partie 6 : L'engagement de l'équipe et le travail de continuité

Travailler au sein d'une crèche familiale met en avant l'aspect « équipe » et non « indépendant » pour une assistante maternelle. Malgré un travail au domicile en toute autonomie, l'équipe encadrante du service veut investir chaque assistante maternelle au projet d'établissement et de toutes les actions qui découlent de l'accueil de la famille.

Les assistantes maternelles ont au quotidien le public d'où l'importance qu'elles ont la possibilité de s'investir au premier plan de la structure. Le travail de l'équipe de la crèche familiale met en valeur le professionnalisme de chacune et elles s'engagent personnellement dans une démarche de réflexion pour garantir un accueil et accompagnement de qualité basé sur une relation de confiance avec la famille et son équipe pour ainsi préserver l'intérêt de chaque enfant dans son individualité.

Le projet pédagogique est évolutif au fil des années et ne cesse de se réfléchir et de mûrir suite aux expériences, aux évaluations, aux dernières recherches et études sur le développement de l'enfant.

Annexes

Annexe 1 : Journée-type chez une assistante maternelle

<i>7h à 9h</i>	Accueil de l'enfant	Accompagnement à la séparation Jeux d'accueils Moment cocooning
<i>9h à 9h45</i>	Activité proposé	Mise en place d'une activité ludique (moteur, manuel, langagière, culinaire), ou sortie pédagogique
<i>9h45h à 11h</i>	Jeu libre Change	Mise en place de jeux diverses Les couches de chaque enfant sont changées
<i>11h à 11h15</i>	Temps calme	Proposition de regroupement avec tous les enfants Participation à un temps comptines – livres – imagiers - yoga etc.
<i>11h15 à 11h30</i>	Préparation au repas	Participation des enfants à mettre la table selon ses capacités et envies Lavage de mains
<i>11h30 à 12h15</i>	Repas	Accompagnement à l'autonomie Échange sur les aliments, le goût, les couleurs
<i>12h15 à 13h</i>	Temps calme Change	Mettre à disposition des jeux calmes : livres par exemple, coloriage etc. L'assistante maternelle prépare les enfants à la sieste
<i>13h à 15h30</i>	Sieste et réveil échelonné Jeux libres Change	Accompagnement des enfants à l'endormissement Moment cocooning Mise en place de jeux libres
<i>15h45 à 16h</i>	Temps calme	Proposition de regroupement avec tous les enfants
<i>16h à 16h45</i>	Goûter	Accompagnement à l'autonomie Échange sur les aliments, le goût, les couleurs
<i>16h45 à 17h30</i>	Activité proposé Jeu libre Préparation au départ	Mise en place d'une activité ludique (moteur, manuel, langagière), ou sortie pédagogique Préparation au départ avec un temps calme
<i>17h30 à 18h30</i>	Temps calme et départ des enfants	Vérification des couches

Annexe 2 : Flyer « Mon enfant bénéficie d'un remplacement »



Lors de l'absence de votre assistante maternelle, selon les places disponibles, la crèche familiale peut vous proposer un remplacement pour votre enfant.

Vous retrouverez dans ce flyer, le fonctionnement selon le type de remplacement : **programmé ou d'urgence.**

Ainsi que le matériel de puériculture à prévoir afin que le remplacement se déroule dans les meilleures conditions pour l'enfant et l'assistante maternelle.



La crèche familiale « Les petits pas »
7 rue d'Aire
59190 Hazebrouck
03.59.68.40.00



Remplacement programmé

Définition : Votre assistante maternelle a une absence dite « programmée » soit pour un congé ou rendez-vous médical

Etape 1

Réception d'un mail informant de l'absence avec possibilité ou non de remplacement.

En pièce jointe se trouve une fiche de présentation de l'assistante maternelle proposée avec en notation : l'accompagnement qu'elle met en place auprès des enfants, ses besoins pour ce remplacement et ses coordonnées.

Etape 2

Un retour du parent est demandé par le service. Si acceptation, l'assistante maternelle en est informée avec les jours et horaires de l'accueil.

Le parent se charge de contacter l'assistante maternelle par téléphone et de programmer une rencontre s'il le désire en présence de son enfant. Il pourra visiter les pièces où l'enfant aura l'accès.

Aucun apport alimentaire n'est à prévoir sauf lait maternel si enfant allaité. Les assistantes maternelles se présentent la boîte de lait lors de ce type de remplacement.

Remplacement d'urgence

Définition : Votre assistante maternelle est en arrêt de travail le jour même ou la veille de l'accueil de votre enfant.

Etape 1

L'équipe de direction vous contacte par téléphone afin de vous prévenir de l'arrêt et de la possibilité ou non de remplacement.

La fiche de présentation de l'assistante maternelle avec ses coordonnées vous est immédiatement envoyée par mail.

Etape 2

Après l'accord, l'assistante maternelle de remplacement en est averti et reçoit la fiche de présentation de l'enfant avec les jours et horaires de l'accueil.

Le parent peut contacter s'il le souhaite l'assistante maternelle avant l'accueil afin de proposer d'arriver quelques minutes avant l'heure programmée pour échanger sur le rythme de son enfant et visiter les pièces où l'enfant aura l'accès.

En cas d'alimentation lactée, il faudra prévoir les doses de lait avec l'eau pour la journée complète. La quantité utilisée vous sera fournie au retour de votre assistante maternelle de référence. En démarrage de diversification, ce sera les petits pots.

Ce que je dois fournir en cas de remplacement urgence :

Un sac comprenant :



Vêtements de rechange : adapté à la taille, à la saison et en quantité suffisante. Notamment lors d'acquisition de la propreté.

Couches : à la taille et en quantité suffisante si la marque utilisée est différente de celles fournies par la crèche.

L'alimentation : Voir fiche de remplacement urgence unique.

Produits d'hygiène et de santé : thermomètre rectal, doliprane, si traitement : ordonnance obligatoire, dosettes sérum physiologique.

En cas d'oubli, le parent s'engage à apporter une alternative ou le nécessaire indispensable à l'assistante maternelle de remplacement dans l'immédiat ou quelques heures qui suivent.

Informations supplémentaires à connaître :

Après le remplacement, il est demandé au parent et aux assistantes maternelles de fournir un retour verbal ou écrit afin de connaître le ressenti de l'enfant. Et ainsi réadapter les futurs remplacements si besoin.

Quelque soit l'acceptation ou le refus du remplacement proposé, l'accueil initial sera automatiquement facturé.

Une fiche de présentation de votre enfant est transmise à l'assistante maternelle de remplacement où est présenté son identité et celle de la famille, les informations à caractère d'urgence, son rythme, ses habitudes. De plus, un appel est réalisé entre les assistantes maternelles pour un meilleur suivi.



Mon enfant bénéficie d'un remplacement :

« Que dois-je prévoir en tant que parent ? »



Annexe 3 : Fiche de présentation de l'assistante maternelle

Bénédicte LAURENT

Assistante maternelle depuis 26 ans et exerce au sein de la crèche familiale depuis 6 ans

Agrément à 4 enfants (Possibilité d'accueil de remplacement de longue durée).

Appellation par les enfants « Bénédicte » ou « nounou »



Mes accueils : Actuellement, j'accueille 5 enfants nés mars 2017, septembre 2018; septembre 2019 et mars 2020. des jumeaux nés en juillet 2017.

Au fil de la journée : Les enfants ont à disposition divers jeux à mon domicile. Ils ont accès à différentes pièces selon leurs envies et mes propositions d'activités (manuelles, motrices, sensorielles, langages avec temps comptines par exemple).

Ma maison est constituée d'une pièce à vivre; une salle de jeu avec un espace pour les activités manuelles ou sur table et un espace de jeu libre; d'une salle de motricité constitué d'une piscine à balle; d'un jardin. Prochainement, un espace de potager sera réalisé avec les enfants.

Les repas sont « fait maison » et mes déplacements se font en voiture.

Je possède un chien mais il n'est pas en contact avec les enfants.

Pour ce remplacement, j'ai besoin : De la tétine et du doudou de votre enfant, ainsi que du trousseau habituel de l'enfant.

« Mes propositions de jeu à l'enfant sont toujours dans le respect de leurs envies, il n'y a aucune obligation. »

Coordonnées :



Vous souhaitez me contacter avant l'accueil de remplacement ? Je suis joignable du lundi au vendredi de 7h à 18h30.



Annexe 4 : Trame d'une fiche de suivi de l'enfant

FICHE URGENCE REMPLACEMENT

NOM et Prénom de l'enfant

Née leAccueillit chez Mme

Numéro de téléphone de l'assistante maternelle de référence

Photo de l'enfant

Horaires d'accueil :

Du lundi au jeudi 07h45-18h00

Le vendredi de 07h45 à 17h30

Pas d'accueil le mercredi

Maman : Madame	Papa : Monsieur
N°	N°

Médecin traitant :

Adresse et téléphone

En cas de problème :

Hôpital ARMENTIERES

Personnes habilitées à reprendre l'enfant :

Nom et prénom + coordonnées

Rythme de l'enfant:

Date de la dernière visite à domicile :

Poids/Taille :

❖ **Informations importantes à savoir :**

--



Développement	<i>Acquisition de la marche :</i>
	<i>Position assise :</i>
	<i>Autres acquisitions :</i>
	<i>Langage :</i>
Hygiène	<i>Sensoriel :</i>
	<i>Le jeu :</i>
	<i>Couches :</i>
	<i>Taille :</i>
Hygiène	<i>Lavage :</i>
	<i>Acquisition de la propreté : Non</i>
	<i>Particularités :</i>

Annexe 5 : Fiche action

Fiche Action :

Titre de l'Action :

- A mettre en place ☐
- A poursuivre ☐

Constat de départ	
Effets recherchés	
Objectifs généraux	
Objectifs opérationnels	
Description de l'action	
Public concerné	
Moyens mis en œuvre - Technique - Humains - Financiers	
Echéances	
Critères d'évaluation	
Budget prévisionnel de l'Action	

Annexe 6 : Fiche bilan

Bilan de l'action :

Constat de départ	
Description de l'action	
Effets recherchés : pourquoi ?	-

Objectifs généraux	
Objectifs opérationnels	-
Critères d'évaluation	-
Outils d'Evaluation	-

Evaluation proprement dite : Déroulement effectif de l'action :

Evaluation en fonction des critères de départ	
Nombre de personnes présentes	
Retour des professionnels	Aspect -
	-
	Aspect +
	-
Le retour du public	Aspect -
	-
	Aspect +
	-

Analyse du Bilan final :

Annexe 7 : Trame du rapport d'activité

RAPPORT D'ACTIVITE

- I)**
- 1- Présentation du service**
 - 2- Les valeurs du service**
 - 3- les objectifs du service pour l'année**

II) ANALYSE QUANTITATIVE

- **Pour la petite enfance :**

- Taux d'occupation/ mois (nombre heures réalisées et facturées)
- Nombre d'enfants en situation de handicap
- Typologie des familles
- Nombre de repas et de goûters

Inclure vos déclarations CAF

- **Pour le scolaire :**

- Nombre d'enfants/école/nombre de classes
- Nombre d'enfants/cantine

- **Pour les accueils périscolaires :**

- Nombres d'enfants inscrits en accueil périscolaire
- Nombre de personnel
- Nombre de goûters
- Nombre d'enfants inscrits à la pause méridienne
- Nombre d'intervenants

- **Pour la jeunesse/ CMJ :**

- Nombre d'enfants/centre
- Taux de fréquentation
- Inclure CAT
- Nombre de repas/Goûters
- Nombre d'intervenants/centre
- Nombre de séances (dates) ainsi que le nombre de /service

- **Pour le sport :**

- Nombre de manifestations ville/fréquentation
- Nombre de manifestations hors ville. Traité (la nommer)

- **Pour la parentalité :**

- Nombre de séance/Taux de fréquentation
- Nombre d'appels
- Nombre de rendez-vous et motif de ceux-ci

III) ANALYSE QUALITATIVE

- Toutes les fiches actions/bilans /
- Partenariat interne et externe / Ordre du jour ainsi que les comptes rendus de réunions.

IV) BUDGET

- Inclure les prévisionnels et le bilan
(Faire une analyse)

V) LE PERSONNEL

- Recenser les formations/Agent
- liste des agents → contrat/qualification
- Mouvement du personnel/ renouvellement
- Tableau pour l'absentéisme (faire une analyse)
- Tableau avec les heures supplémentaires (faire une analyse)